

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

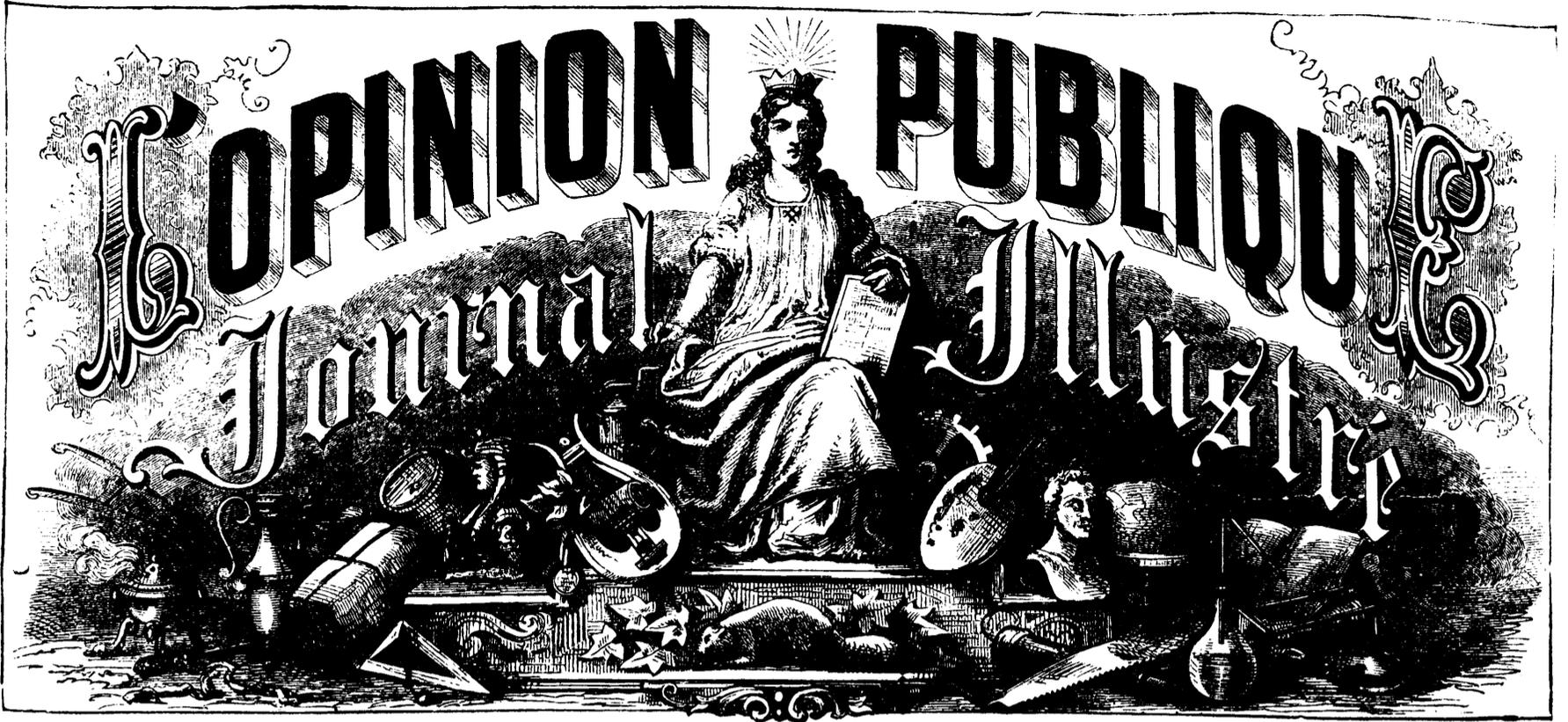
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. IV.—No. 34.

MONTREAL, JEUDI, 21 AOUT, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

AU FIL DE LA PLUME.

M. Frédéric Houde, du *Foyer Canadien*, supplément de *L'Etendard National*, vient de publier un excellent article sur le rapatriement qui devra avoir son utilité. Nous espérons que la convention de Biddeford adoptera la suggestion de notre confrère et que le gouvernement-Ouimet ne fera pas la sourde oreille à nos demandes. Depuis trois ans, nous n'avons cessé d'invoquer le rapatriement, de demander qu'on nommât un agent d'émigration ayant de l'influence parmi les émigrés.

Nous avons écrit dans les journaux et aux ministres eux-mêmes, sans plus de résultat.

Lors de la convention des Canadiens émigrés, qui eut lieu à Worcester, en 1871, désirant traiter le sujet du rapatriement devant les délégués, nous avons en vain, demandé les documents nécessaires au gouvernement canadien et à un agent de colonisation. On ne répondit même pas à nos lettres. Notre ami M. Houde, éprouva le même sort. Et cependant on a crié bien haut que le rapatriement faisait partie du programme ministériel.

Nous entretenons l'espoir que le ministère-Ouimet ne laissera pas dans l'ombre cette partie de son programme.

La suggestion que fait M. Houde est très-praticable et, une fois adoptée, elle produirait les plus heureux résultats. Aux hommes qui sont à la tête du gouvernement de Québec à l'approfondir et à la faire fonctionner.

Voici l'article de M. Houde :

Quand on est né sur les bords du beau et majestueux Saint-Laurent, qu'on a du sang gaulois dans les veines, qu'on sait l'histoire de ses ancêtres et qu'on a conservé leur langue et leur foi, comment ne pas s'attrister du fléau de l'émigration qui, depuis des années, décime de plus en plus les forces vives de la nationalité canadienne-française ?

Eloigné nous-même du pays de notre naissance, nous ne pouvons fermer les sources de ce flot sans cesse montant ; cette tâche appartient aux gouvernants du Canada et aux électeurs qui les tiennent au pouvoir. Quant à ce que nous sommes capable d'entreprendre pour tâcher de le faire refluer au moins partiellement, nous sommes prêt à l'essayer encore.

Notre plan, le voici en quelques mots : le gouvernement de Québec tiendrait un agent spécial à la disposition des émigrés canadiens désireux de se rapatrier. Cet agent devrait connaître parfaitement la province, ses ressources diverses, les industries et les avantages particuliers de chaque localité, la nature et le prix des terres nouvelles offertes en vente, etc. Il devrait être en même temps une sorte d'agent de placement auquel s'adresseraient ceux qui ont des propriétés, des terres, des établissements industriels ou de commerce à vendre, ou qui ont besoin d'ouvriers ou d'employés quelconques. Il faudrait, de plus, qu'il pût faire connaître approximativement le coût de la vie dans chaque place, le prix de la pension, des loyers de maisons, etc.

Si le gouvernement appointait un tel agent, nous lui promettrions d'organiser dans tous les centres canadiens aux Etats-Unis des associations de rapatriement recrutées parmi ceux de nos nationaux qui veulent retourner tôt ou tard au Canada, lesquelles associations pourraient correspondre avec l'agent de rapatriement du Canada et en obtenir une foule de renseignements utiles. Voici, supposons, un cordonnier habile qui désire aller se fixer à Montréal ou à Québec ; mais il ne veut pas partir sans être certain d'y trouver de l'emploi à son arrivée, et sans savoir d'avance combien à peu près il pourra gagner ; par l'entremise de l'agent de rapatriement, il apprendra tout cela. Un autre qui a de jolies économies de faites, voudrait aller ouvrir un petit établissement industriel dans quelque paroisse avantageuse de la province de Québec ; mais comme il y a longtemps qu'il est parti du pays na-

tal, il n'en connaît plus grand chose ; il aurait besoin de renseignements détaillés et véridiques avant de se décider à faire un voyage dispendieux ; l'agent de rapatriement pourrait les lui fournir. Tel autre a l'intention d'employer ses épargnes à l'achat d'une terre nouvelle, dans un canton d'avenir traversé ou devant être traversé par quelque chemin de fer ; à celui-là encore l'agent de rapatriement pourrait se rendre très-utile. Il y a aussi beaucoup d'émigrés canadiens qui ont les moyens d'acheter des terres toutes défrichées dans d'anciennes paroisses, et ne veulent que de celles-là ; mais ils ne savent ni où ni de qui ils pourraient acheter à leur goût ; l'agent leur ferait connaître que dans telle ou telle paroisse il y a à vendre des terres que, avec un peu de capitaux pour faire des améliorations, on rendrait en peu de temps très-productives.

Il serait préférable qu'il y eût aussi un agent aux Etats-Unis pour agir comme correspondant des émigrés canadiens auprès de l'agent du Canada ; et nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement canadien s'y objecterait, vu qu'il dépense tant d'argent pour attirer une immigration étrangère dont le pays profite si peu.

Afin de savoir enfin à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement local de Québec touchant la rapatriement des émigrés canadiens, nous conseillons aux délégués de la prochaine convention nationale de Biddeford de nommer quelqu'un ou quelques-uns pour aller conférer avec les ministres sur ce sujet, leur donner les renseignements qu'ils pourraient désirer sur les Canadiens demeurant aux Etats-Unis, et savoir une bonne fois ce qu'ils prétendent faire en faveur du rapatriement.

Ne soyons pas avarés de notre trouble et de nos peines quand il s'agit de conserver la prépondérance de l'élément français et catholique dans la belle province du Bas-Canada.

Nous avons cru, jusqu'aujourd'hui, que le sentiment des populations des Etats-Unis du Sud tendait à l'oubli de la guerre civile et de ses causes, nous étions dans l'erreur.

On conserve encore de la haine contre le Nord et des sympathies pour l'horrible institution de l'esclavage. Voici ce que publie le *Morning Star* de la Nouvelle Orléans, sous le titre de "N'oublions pas."

"Nous entendons souvent dire par des hommes du Sud : "Nous devons oublier le passé. Nous devons ensevelir dans l'oubli, tous les souvenirs du passé.—Nous devons bannir tout ce qui nous rappelle la dernière guerre si désastreuse."

"Nous, nous dirons : Non ! Notre mémoire restera fidèle à tous ceux qui sont morts pour la cause perdue. Ils étaient tous les soldats du droit dans les batailles. Ils sont les martyrs du droit dans leurs tombeaux."

"La mort n'égalise pas le vrai et le faux. La mort ne glorifie pas également les noms et les tombeaux de ceux qui sont morts de chaque côté. Nous ne pouvons regarder avec le même amour et le même souvenir pieux les places où dorment ceux qui sont tombés pour nous et celles de ceux qui nous combattaient. Les Bleus vivants ou morts ne nous représentent ni le droit ni la gloire. Les Gris nous les représentent. Ces couleurs ne se confondent pas à l'ombre des tombeaux. Nous ne doutons pas que bien des mémoires bénies ne s'effacent de bien des cœurs sudistes. C'est triste de l'avouer. C'est encore plus triste de savoir que ce n'est que trop vrai. Notre passé de batailles, de ruines, de tombeaux et de défaites, nous le gardons saintement au fond du cœur. Nous n'avons jamais perdu un souvenir, ni compromis un sentiment sudiste, ni abandonné un principe sudiste ;—et nous ne le ferons jamais."

M. Tholozan, médecin français, au service du Shah de Perse, a pris occasion de sa visite à Paris pour publier un pamphlet sur "l'origine du choléra," pamphlet qui a été communiqué à l'académie de médecine. Dans cette exposé, M. Tholozan émet l'assertion qu'il est incorrect de

dire que le choléra se répand de l'Est à l'Ouest et que l'Inde et la Perse sont, pour ainsi dire, les réservoirs naturels du fléau ; suivant lui, il est infiniment plus probable que le choléra existe, à l'état latent ou sporodique dans différentes parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, s'étendant de l'une ou l'autre de ces parties dans des directions différentes. M. Tholozan est aussi d'opinion qu'il peut-être prouvé que le choléra causé est par la trop grande sécheresse. M. Fauvel a annoncé son intention de combattre la théorie de M. Tholozan.

FERD. GAGNON.

CAUSERIE PARISIENNE.

Un luxe que l'Italie elle-même nous envie, que l'Allemagne nous emprunte, que l'Angleterre seule, peut nous disputer, c'est ce qu'on appelle ici, la vie de château.

Non qu'il n'y ait des châteaux partout, et même en Espagne... mais en ce sens, que nulle part, mieux qu'en France, on ne sait en user avec un tel bonheur artistique ; avec un tel succès de délicate et grandiose hospitalité.

Le vrai château, est-il besoin de le dire, n'est pas à Paris, ni même dans les environs de Paris, lesquelles fourmillent pourtant de maisons de campagne. Il y a là, si vous le voulez, de jolis décors, des chalets, des villas, des trianons en miniature. Mais, à part les palais royaux, cela sent l'improvisation et le *convenu* moderne ; c'est le confortable, ce n'est pas le style ; c'est l'élégance, non la proportion.

Malgré moi, je me crois encore au noble faubourg St. Germain, et je cherche, si par delà la grille, il n'y a pas un trottoir poussiéreux ou une chaussée d'asphalte. Je ne vois qu'une jolie résidence, entre cour et jardin.

Notre château est loin : bien plus loin que cette banlieue. Pour le trouver, vous gagnerez la Bretagne aux plages sévères, la Normandie aux vallons boisés. Vous gravirez les hautes solitudes du Jura et de l'Auvergne, si pleines de mystère, ou vous suivrez les affluents du Rhône et de la Loire, dans leur cours.

Alors au sein d'une forêt, ou à mi-côte d'une montagne : sur un promontoire élevé, ou les pieds dans les joncs d'une petite rivière, le château vous apparaîtra.

S'ils sont greffés sur des ruines féodales (comme souvent) les châteaux sont imposants et austères. S'ils sont érigés à neuf, par une aristocratie qui ne se fortifie plus, ou par une bourgeoisie en quête de confortable, ils ne sont que gracieux. Mais le plus souvent, il y a compensation de ces deux genres. Les pignons crénelés sont rajeunis par la blancheur des murailles. par l'ardoise renouvelée des toitures, par l'incomparable fraîcheur des marronniers qui croissent familièrement jusque dans les douves ; en même temps que les nouveaux manoirs affectent de se creuser des fossés, de jeter des ponts-levis, et de profiler aux quatre coins de jolies tourelles.

Quand le riche patricien est fatigué de battre l'asphalte des grandes villes ; quand il en a assez de théâtres, de salons et de politique il donne le signal à sa tribu, et l'on part pour la campagne.

Sa tribu, c'est une brillante famille, et un nombreux personnel d'employés, de domestiques et de laquais. J'y distingue un jeune abbé timide, qui donne des répétitions aux collégiens en vacances ; une miss anglaise, à l'air sombre, qui fait écorcher sa langue aux petits enfants ; diverses femmes de chambre coquettes et friandes ; divers valets insolents aux maîtres, et durs aux chevaux. Je ne parle pas du vieux concierge qui a les clefs du ma-

noir en l'absence des maîtres, et qui rivalise d'importance avec le garde-chasse et le piqueur.

Quelle vie tout à coup dans le vieux château solitaire ! Que d'ébats d'enfants sur la pelouse ! Que d'échos dans les cours sonores ! que de coups de fusils dans les bois ! Mais c'est le dimanche, qu'il faut voir et qu'il faut suivre la vie de château.

Toute la famille a repris dans l'église du village son banc de velours rouge. Derrière eux, comme bien vous pensez, la rustique assistance est distraite. On est ébahi des nouvelles toilettes parisiennes, des nouveaux domestiques, de la taille des jeunes seigneurs, qu'on n'a pas revus depuis l'année passée ; et le bon curé lui-même, faut-il le dire, ne laisse pas que de limer un peu plus son prône, ce jour-là !

Le soir, grand défilé de voitures dans l'avenue. C'est le sous-préfet, ce sont les notabilités et les fonctionnaires voisins, qui viennent faire leurs révérences intéressées : ce sont les fermiers qui viennent saluer le châtelain.

La grande avenue sablée, qui ne voit en hiver que des volées de grives et de corbeaux sauvages, crie maintenant sous la roue des voitures et sous le pied des passants.

De quelque calèche poudreuse et chargée de colis, descend une élégante invitée, un Parisien en quête de villégiature, un journaliste en congé, un artiste échappé au feu de la rampe. C'est la colonie fashionable qu'attend le maître de céans, dans le double but d'étaler son luxe de campagne et de se composer une petite cour.

Nous voici à la salle à manger. — Dites-moi, si ces grands bahuts ne font pas une fière mine, si ces dressoirs ne sont pas étincelants, si cette vaisselle armoriée n'est pas splendide, si ces boiseries ne font pas pâlir les mignardises dorées de nos restaurants en vogue !

Pour moi, je suis sourd à la conversation un peu allangui des convives, et ne fais nulle attention aux poussettes de leurs servants en livrée. Je ne vois que ces vastes corridors avec leurs trophées de chasse, ces salles hautes et retentissantes, ces superbes portraits d'ancêtres, bardés de fer, ou chamarrés à la Louis XIV, qui regardent passer d'un œil tranquille leur lointaine postérité. Car ils ne sauraient méconnaître leur demeure, tant elle a gardé de leur luxe et de leur mobilier.

Voici maintenant le crépuscule. Le parc allonge ses grandes ombres : le soleil ne dore plus que la cime des arbres et le sommet des tours. A ce moment, les domestiques ouvrent les fenêtres à tous les étages : la société se lève de table et se disperse librement.

Pendant que la châtelaine retient le vieux curé pour lui parler de sa chapelle et de ses pauvres, les uns s'enfoncent en causant intimement dans les allées fraîches, ou s'arrêtent près de la pièce d'eau. La pelouse voit les jeux des enfants et le piano est assiégé par les jeunes filles, qui y écorchent, de bonne volonté, quelques sonates, où, ce qui vaut mieux, y essaient leurs fraîches voix.

S'il y a un artiste, on lui fera fête. Tout s'effacera pour le produire ; tout se taira pour l'entendre, tout s'unira pour le supplier, le choyer, l'applaudir.

A d'autres jours ce sont de vrais concerts d'amateurs, préparés à l'avance et entremêlés de proverbes et de pièces comiques : puis des parties de canot sur la rivière : des chasses magnifiques, non plus avec le faucon du moyen-âge, mais avec les meutes frémissantes, les chevaux de luxe et l'incomparable élan du cor dans les bois...

Au sein de ces fortifiantes jouissances, et en face de cette belle nature, le grand seigneur français, se retrouve peu à peu lui-même. Il se repose des affaires, il oublie ses luttes, il refait ses forces pour de nouveaux combats.

S'il est mêlé à la politique, il l'étudie plus à loisir au fond de sa province et se met en communication plus intime avec ses électeurs. S'il est écrivain, le château sera pour lui une solitude féconde, où il arrivera avec des notes éparses et d'où il sortira, avec un livre achevé.

Qui ne sait ce qu'a été la vie de château, pour plusieurs de nos grands hommes, ce qu'elle a valu à la poésie d'un Lamartine, aux récits si dangereux et si beaux d'un George Sand, aux incomparables recherches de Montalembert sur le moyen-âge ? — Ce dernier a pris soin de nous le dire lui-même, dans les dernières pages de sa grande introduction aux *Moines d'Occident*.

« Que de fois, écrit-il, dans le silence des nuits, sous le toit du vieux manoir, où j'ai tracé ces pages, derrière de massifs in-folios, où sont enregistrés leurs actes, n'ai-je pas vu apparaître les saints de l'ordre monastique, les artistes et les grands hommes du passé ! — Mais pour mériter de telles apparitions et pour faire de tels livres, c'est surtout dans sa bibliothèque qu'il faut passer ses soirées, c'est la vie de château studieuse, qu'il faut mener.

Connaissez-vous rien de plus triste que le désert, la savane ou la lande ? N'êtes-vous pas d'avis, que leur immensité fait peur ? — On souffre, de voir tant de place vide, tant de terre inculte, tant d'horizons sans vie, et d'où la mort elle-même, ce semble, dédaigne de s'approcher. Ce qui manque, c'est la population, c'est l'homme : l'homme, sans lequel l'Eden, avec tous ses enivrements, paraîtrait désolé.

Mais sitôt que l'homme a paru, sitôt que la population a jeté sur la steppe, ses flots joyeux et actifs, la solitude fleurit, comme dit l'écriture, la bête fauve recule, la forêt livre passage et la terre entière se pare de ses plus

beaux ornements. — Alors le Far-West se peuple, Chicago s'élève, les grands lacs vont baiser le pied des villes étagées sur leurs bords... Quel succès ! dit-on : cette population ne fait qu'augmenter.

Un spectacle bien différent, c'est quand la population ne fait que décroître : spectacle que donnent en ce moment plusieurs nations de l'Europe : idée qui traverse seulement les esprits légers, comme un mauvais rêve ; mais qui mérite d'être étudiée à la loupe de la statistique et avec les commentaires des hommes spéciaux. On y trouve des leçons analogues à celles que vous avez si bien relevées vous-même, dans le fait de l'extinction des Indiens et de leurs tribus.

De tous les médecins qui se pressent au chevet des peuples malades, aucuns, selon moi, ne méritent autant de confiance que les statisticiens. C'est le résultat de leurs travaux, qu'il faut entendre : ce sont leurs conseils et leurs protestations qu'il faut méditer.

Les nôtres nous signalent, avec preuves, une notable décroissance de population. Mal endémique, invétéré, presque incurable : mal qui frappe moins l'imagination que la perte d'une province : mais qui tourne plus sûrement à la perte d'une nationalité.

Aveu pénible et douloureux ! Parmi les races qui peuplent non pas seulement l'Europe, mais les deux Amériques, celle qui habite cette magnifique contrée appelée la France, est la moins progressive, la moins favorisée dans son développement.

En 1801, étant donnée une population initiale de 27,349,103 habitants, l'accroissement annuel est de 251,684, soit 0.92 pour 100 habitants. Si nous descendons à 1866, la population initiale étant de 37,392,737, l'accroissement tombe à 135,097, soit 0.37 pour 100 habitants.

En se reportant à la seconde moitié du dernier siècle, on observe qu'à cette époque, il y avait environ 85 décès par 100 naissances, et 4.50 enfants par mariage. Or, dans la période la plus récente on compte 87.52 décès pour 100 naissances, et 3.32 enfants par mariage. Ainsi la population s'accroissait plus rapidement au dernier siècle que de nos jours.

Le rapport des mariages à la population se serait-il également affaibli ? Non : il s'est accru au contraire. Mais la fécondité des mariages déjà décroissante à cette époque, continue de diminuer ; et d'un autre côté, si au lieu de considérer la question au point de vue de la population générale, on l'envisage sous le rapport des adultes ou personnes *mariables*, on arrive à ce résultat que le nombre des célibataires, est de beaucoup plus élevé qu' alors.

En résumé, les caractères dominants du mouvement de la population en France, sont les suivants :

- 1o. Accroissement notablement moins rapide que dans le dernier siècle.
- 2o. Décroissance lamentable et incessante de la fécondité des mariages.
- 3o. Etat presque stationnaire du nombre des naissances dans une population accrue de 35 pour 100.
- 4o. Prolongation de la durée moyenne de la vie, expliquant l'accroissement du chiffre total de population.
- 5o. Enfin, marche progressive du nombre des *mariables*, le chiffre des mariages restant stationnaire.

On voudrait s'en tenir là. Car de tels faits sont par eux-mêmes assez pénibles à constater. Mais il y a sous les faits des causes encore plus tristes à faire connaître.

Les premières en vue, les moins dures à avouer sont celles que j'appellerai : économiques, sociales et administratives. Aujourd'hui, les peuples sont plus ou moins voués au Veau d'or. Ils ont pour culte, le bien-être ; pour objectif, non-seulement la conservation, mais l'accroissement de ce bien-être et la question qui nous occupe n'est pour la plupart qu'une question matérielle et de prévoyance. On craint de s'appauvrir en se donnant une famille trop nombreuse, et l'on préfère laisser un gros héritage, que beaucoup d'enfants.

D'un autre côté, il y a les vives et incessantes préoccupations résultant de l'instabilité de nos institutions politiques et nos révolutions. En prévision de quelque nouveau naufrage, on se soucie médiocrement de léguer à une nombreuse postérité, un avenir menaçant d'épreuves.

Un, deux enfants naissent. Le désir du père n'est pas de leur donner des frères et des sœurs, mais d'assurer à ces favoris une belle fortune, un riche mariage, une brillante position... — Pêrisse plutôt la France, pourvu que mon fils soit heureux et grand !

Le fils n'a garde de renier de si beaux principes. Il apprend de bonne heure que la longévité générale, ne lui permet pas de prévoir l'époque de l'ouverture de la succession paternelle ; et pour ne pas compromettre son bien-être actuel et ses jouissances, il retarde autant qu'il peut, son propre mariage.

S'il est pauvre, il sait qu'en France, l'assistance n'est obligatoire, ni pour l'Etat, ni pour la Commune et il s'agère volontiers sa misère à venir. Il songe au renchérissement formidable et continu du prix des principales subsistances, et il s'habitue à considérer les hommes mariés comme des forçats rivés à leur chaîne de famille.

Aussi constatons-nous l'élévation progressive de l'âge auquel l'homme se marie en France. Au siècle dernier, la moyenne était de 25 ans. Cette moyenne s'est élevée

de nos jours jusqu'à 31 ans. De là, une diminution inévitable de la durée de la fécondité.

Il n'est que juste d'observer que l'accroissement considérable et graduel des contingents militaires, n'a pas peu contribué à ce résultat. Grâce à l'interdiction du mariage pour le soldat sous les drapeaux, 600,000 hommes au moins se voient obligés d'attendre leur 30 ans pour contracter une alliance.

Encore une fois, ce sont des causes économiques et sociales, et comme un courant d'habitudes où la perversité individuelle n'a pas toujours la plus grande part. Mais il y a de plus et nous ne saurions omettre les causes morales.

Citons en première ligne, l'affaiblissement du sentiment religieux. Personne n'ignore combien la morale chrétienne réprouve les manœuvres propres à déjouer l'action de la nature dans le mariage. Eh bien, on a observé que la Bretagne et les départements de l'ouest, si remarquables au point de vue de la conservation de la foi, sont particulièrement prolifiques ; et des études comparatives faites dans d'autres pays ont établi une proportion parallèle et saisissante entre la décroissance de la population, et la décroissance de la communion pascale.

Que dire de l'extension révoltante de la prostitution et surtout de la prostitution occulte, la plus funeste de toutes ! N'est-ce pas celle qui atteint surtout dans les villes, les sources de la fécondité nationale ? N'est-ce pas elle qui amène l'abominable recrudescence des avortements et des infanticides !

Constatons les dossiers judiciaires. On frémit en prenant connaissance de ces pratiques odieuses destinées à détacher prématurément l'enfant du sein de sa mère : surtout quand on songe que ces pratiques sont pour tels médecins une véritable industrie, dont les bénéfices dépassent de beaucoup ceux de l'exercice légitime de leur profession.

Aujourd'hui l'alarme est donnée ; la justice se livre à des enquêtes rigoureuses ; le péril est signalé à tous. Puisse la France comprendre ses intérêts, et après tant de malheurs publics, consentir à faire quelque chose pour relever sa gloire !

JEHAN DES VILLES.

SUR DEUX TOMBES.

L'année dernière, le 8 juillet, deux petites filles, enfants de M. J. Bélanger d'Ottawa, se noyaient. L'anniversaire de ce triste accident a inspiré au père la touchante élogie qui suit :

L'angoisse a rétréci toutes les joies de mon âme, et la douleur a dévasté ma vie.....
(CHARLES SAINT-FOI.)

I.

Je vous vois encor, chaque nuit... en songe,
Enfants ; ce mensonge
M'entretient de vous, tout le jour qui suit
Cette douce nuit.....

Il me semble à l'ouvrage, auprès de votre mère,
Vous voir vous employer.....
Etudiant ainsi votre rôle éphémère
D'archanges du foyer.

Je vous vois partout, mes tendres amies,
Si tôt endormies
Pour l'éternité ! Partout je vous vois
Ainsi qu'autrefois.

Je revois cet instant — au retour de vos classes —
Où, vous livrant à moi,
Vous me fesiez jouir de vos chants pleins de grâces
Et d'amour et de foi !

Je crois vous tenir, parfois plus d'une heure,
Dans mes bras... je pleure ;
La Réalité, dessillant mes yeux,
Me montre les cieux....

Je vous revois alors sur cet affreux rivage
Où mon âme toujours
Me disait bas..... trop bas, mes enfants, qu'en bas âgé
Vous finiriez vos jours !

O pressentiment pénible à l'extrême.....
Fatigant problème,
La mort t'a résous par trop brusquement
Pour un cœur aimant !.....

Je ne vous verrai plus, ô colombes chéries,
Dont le ciel fut jaloux !
Je ne vous verrai plus... que dans mes rêveries
Et mes songes si doux !

Enfants, plaignez-moi ; mon sort est horrible !
O qu'elle est terrible
La main qui me force à ne vous voir plus
Qu'au sein des élus !

A présent, qui viendra rappeler l'espérance
Dans mon cœur par des chants ?
Et parfois de mon âme enlever la souffrance
Par quelques soins touchants ?

Je n'entendrai plus vos fervents cantiques,
Echos magnifiques
Des sacrés concerts des anges ravis,
Aux divins parvis !

O je n'entendrai plus vos voix, si veloutées
 Dans le double "au revoir,"
 Que vous disiez si bien... quand, au sommeil portées,
 Vous me quittiez, le soir!

Je ne verrai plus, aux saisons nouvelles,
 Des fleurs les plus belles
 Vos fronts couronnés; vos habits couverts
 De feuillages verts!

Je ne vous verrai plus,—à rire toujours prêtes—
 Prenant un air vainqueur,
 Placer une pensée, ou quelques pâquerettes,
 De vos fronts sur mon cœur.

Je ne pourrai plus revoir mon enfance;
 Aux eaux de Jouvence
 Retremper mon cœur, en prenant, joyeux,
 Part à tous vos jeux.

Tout est fini!! La mort, mes douces téméraires,
 En fourvoyant vos pas,
 A jeté sur mes jours des voiles funéraires
 Qu'on ne soulève pas!

Oui, tout est fini... Mes tendres colombes,
 Je quitte vos tombes
 Sentant le besoin de mourir; la mort
 Corrige le sort.

II.

O Mort! tes exploits donnent à ma lyre
 Le ton du délire,
 Tant ils ont changé ma joie en regrets,
 Mes fleurs en cyprès!

Puissance inexorable, en creusant un abîme
 Immense en mon chemin,
 Voyais-tu donc en moi la troisième victime
 D'un seul coup de ta main?

Pensais-tu mon cœur, toujours gros de larmes,
 Contre toi sans armes?
 Pensais-tu mon cœur capable de choir
 Jusqu'au désespoir?

Croyais-tu donc, enfin, m'enlever tout courage
 Et me voir du Léthé
 Préférer l'onde trouble et le sombre rivage
 A des jours sans gaieté?

Va, mieux vaut encor l'existence amère,
 —Sans elles, sans mère,
 Sans famille; enfin,—souffrir tous les maux
 Qu'un coup de ta faux.....

Va, j'ai compris cela. Puis j'ai dit: le supplice
 Que je viens de souffrir,
 C'est, Jésus, près du tien, l'ombre d'un sacrifice
 Que tu m'as fait t'offrir!

Seigneur, tu le sais, le sort qui m'afflige
 Donna le vertige
 A mon faible cœur..... Hélas! j'ai pleuré
 Et j'ai murmuré!

J'ai murmuré souvent et j'ai versé des larmes
 Sur mon double malheur;
 Sans songer qu'un chagrin, supporté sans alarmes,
 Au ciel a sa valeur.

Je me suis ému jusqu'au fond de l'âme,
 Enfin je proclame
 Que, venant du ciel, la peine est un don
 Gage de pardon.

Je dis cela, mon Dieu, ta bonté me l'inspire;
 Je le dis tout confus.....
 Car, malgré moi, toujours et partout je soupire:
 O je ne les ai plus!!!

UN PÈRE.

Ottawa, 8 juillet, 1873.
 (Anniversaire.)

CORRESPONDANCE.

JURISPRUDENCE.

Messieurs les Rédacteurs,

Depuis quelque temps l'on entend de toutes les parties du pays et surtout parmi la classe instruite qu'un cri de mécontentement contre les juges de la Cour d'Appel.

Je vais vous mettre sous les yeux une cause qui a été jugée terme dernier à Montréal et qui vous prouvera combien ce mécontentement est fondé, voici les faits:

Le 30 janvier 1863, Léon Larue consentit devant Lamontagne, Notaire, une obligation à Louis Leclaire son beau-frère, pour \$1,600 avec intérêt, et pour sûreté du paiement, il est dit dans l'acte ce qui suit, savoir:

"Pour par le dit créancier prendre possession des dites maisons et dépendances à compter du jour de l'expiration du dit terme de paiement, c'est à dire au premier de février mil huit cent soixante-cinq; mais dans le cas seulement où la dite somme de \$1,600 n'aura pas alors été payée en tout ou en partie. Puis louer les dites propriétés en son propre et privé nom ou au nom du dit sieur Larue à qui bon lui semblera et telles conditions, prix et charges que lui semblera et enfin retirer les loyers des dites maisons sous ses simples quittances et comme chose lui appartenantes en toute propriété jusqu'au remboursement entier de la dite somme de \$1,600, avec intérêts tels que sus mentionnés."

Tel est l'acte de Larue à Leclaire, et aucun homme, qui connaît la loi, ne pourra soutenir que cet acte n'est pas un acte d'antichrèse.

Maintenant voici la cause:

Durand, un des créanciers de Larue, fait saisir l'usufruit qui avait été donné en antichrèse à Leclaire, ce dernier fila une op-

position, déclarant que Larue ne l'avait pas payé, et que conséquemment il devait être propriétaire du dit usufruit. Durand contesta l'opposition de Leclaire sur trois points. 1o. La fraude, et non considération. 2o. Paiement, et 3o. Que l'acte susdit ne conférait pas à Leclaire le droit de s'opposer à la vente, et Leclaire appelé sous serment déclare ce qui suit, savoir:

"Depuis 1863 j'ai moi-même loué en mon nom aux locataires les maisons; j'ai retiré, sur mes propres reçus, tous les loyers des locataires depuis 1863 à 1871 lors de la saisie; le montant du loyer annuel est de \$360 (formant pour huit ans \$2,880,) mais aussitôt que j'avais retiré les loyers je les remettais à Madame Larue parce qu'elle en avait plus besoin que nous; mais depuis le premier de mai dernier (depuis la saisie) je garde les loyers."

Dans les transquisions il lui est demandé s'il avait prêtés les \$1,600, il a répondu: Moi je lui avais avancé environ \$400 longtemps avant l'acte, et ma femme m'a dit qu'elle lui avait prêtés \$1,200. (C'est un peu fort pour une couturière.) Un acte semblable avec les déclarations de l'opposant, prouvent suffisamment à tout homme de bon sens que cet acte n'était pas sérieux.

De tout ceci il résulte qu'en supposant même que l'acte fut sérieux (rien ne le prouve au contraire,) Leclaire avait été payé par le seul fait d'avoir perçu les loyers en son nom. Voyez le Code Civil, Art. 1967.

En cour supérieure son honneur le Juge Torrance déclare l'opposition bien fondée et Leclaire propriétaire. (Je crois qu'il n'a pas lu l'acte complètement.)

Cette cause fut portée en révision par Durand et le jugement de cette cause fut en sa faveur, le voici:

PRÉSENTS:

- Mr. LE JUGE BERTHELOT.
- Mr. LE JUGE MACKAY.
- Mr. LE JUGE BRAUDRY.

"La Cour Supérieure siégeant à Montréal, présentement comme Cour de Révision, ayant entendu l'Opposant et l'Intervenant par leurs avocats respectifs, sur le jugement rendu le trentième jour de décembre, mil huit cent soixante et onze, par la Cour Supérieure, dans et pour le district de Montréal, ayant examiné le dossier et la procédure en cette cause et mûrement délibéré:

"Considérant que l'acte invoqué par l'Opposant, en son opposition, en date du trente janvier mil huit cent soixante et trois, entre le Défendeur et lui, reçu devant Mre Lamontagne, et confrère, notaires, intitulé acte d'obligation et transport, ne lui a pas transféré d'une manière absolue, la jouissance et usufruit de l'immeuble y désigné dont il a eu saisie, à la poursuite du Demandeur en cette cause, sur le dit Défendeur, Léon Larue et que le dit acte ne peut être considéré que comme un gage ou nantissement qu'aussi longtemps que le Défendeur n'aurait pas remboursé à l'Opposant son beau-frère, ce qu'il pourrait lui devoir en vertu de la dite obligation;

"Considérant qu'il n'y a pas de preuve légale vis-à-vis des tiers, qu'aucune somme ait été réellement comptée et délivrée par le dit opposant Leclaire au dit Défendeur, son beau-frère;

"Considérant que l'Opposant lui-même n'a pu affirmer qu'il avait lui-même prêtés plus de cent louis, et qu'il a laissé le Défendeur en possession de partie des biens dont il prétend que la jouissance lui avait été cédée, et qu'il lui a remis partie des loyers par lui reçus, et qu'il résulte de toutes ces circonstances que l'acte du trente Janvier mil huit cent soixante-et-trois, n'était pas sérieux, et qu'il n'a aucun droit de se porter Opposant à la saisie du Demandeur, sauf tel recours que de droit, sur les deniers,—

"La Cour casse et renverse le dit Jugement du trente Décembre, mil huit cent soixante-et-onze, et déboute l'Opposition du dit Louis Leclaire, avec dépens, ainsi que de ceux du présent Jugement en faveur de l'Intervenant, distraction desquels frais est accordée à M. Charpentier, Procureur du dit Intervenant."

Ce jugement aurait dû être confirmé par la Cour d'Appel. Les Honorables Juges Duval, Taschereau, Monk, Drummond et Badgley ont renversé le jugement de la Cour de Révision, déclarant que l'acte de Larue à Leclaire était un acte sérieux et valable et qu'avec un acte semblable, l'on pouvait s'opposer à la vente.

Cette décision a surpris tout le monde, même les avocats adverses; ainsi d'après ce jugement une personne peut mettre ses biens en antichrèse et dire à ses créanciers: "Messieurs, je me ris de vous, vous ne pouvez rien me faire, mon créancier antichrèsite retire les revenus et me les donne ensuite parce que j'en ai besoin et sa dette ne sera jamais éteinte et durera jusqu'à la fin des siècles."

Jugement qui ne sera jamais cité comme autorité. J'ose croire les Juges d'Appel assez intelligents que s'ils avaient lu la déposition de Leclaire seul, ils se seraient convaincu de leur erreur.

J'ose croire aussi que ces Honorables Juges ne se sont pas donné la peine de lire les auteurs suivants qui condamnent leur jugement, savoir:

- Sibère et Carteret, t. 1. § 3, page 447.
- Duranton, page 477, § 518.
- Proudhon, vol. 1, page 85.
- Sibère, Carteret. Encyclopédie du droit, vol. 1, page 445.
- Duranton, page 529.
- Troplong Des Privilèges et Hypothèques, vol. 2, page 223, No. 784.
- Dalloz. Des Hypothèques, page 342, No. 3.
- Code Civil du B. C., art. 1966, 1967, 1972, 1977.

Je pourrais citer un plus grand nombre d'auteurs; mais je crois que c'est inutile; car il appert sans aucun doute que le jugement des Honorables Juges de la Cour de Révision aurait dû être confirmé.

Il serait à souhaiter qu'il n'y eut pas de jugement semblable répété trop souvent, à moins de réparer leur faute.

Un jour, un juge honnête ayant rendu par erreur un jugement faux dans une cause, fait appeler le perdant et lui dit: "Monsieur, je vous ai fait perdre votre cause, je me suis trompé. Veuillez me pardonner et voici le montant de la dette et des frais."

Puissions-nous avoir beaucoup de Juges comme celui-là!!!!
 Votre très-humble serviteur,

L. BEDARD, Notaire.

Liquide Rhumatique de Jacobs pour le Rhume. Liquide Rhumatique de Jacobs pour la Toux.

LE VIN EN PERSE.

On sait que la loi de Mahomet défend l'usage du vin. Mais on dit que le shah ne s'est pas fait scrupule de violer sur ce point la loi de Mahomet. Il n'aurait fait qu'imiter ses prédécesseurs les rois de Perse. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans *L'Univers Illustré*:

Il faut croire, d'ailleurs, qu'en Perse, l'usage du vin n'est pas un de ces crimes irrémissibles, de ces actes scandaleux qui avilissent un souverain aux yeux de ses sujets. Les annales de ce pays nous montrent à chaque pas des princes buvant et s'enivrant au milieu de leur cour. Ce n'est pas pour qu'elles pourrissent sur place que Dieu a doté les coteaux de Schiraz de ces vignes fameuses dans le monde œnologique;—car, comme dit le seigneur Annibal:

Le vin est nécessaire,
 Dieu ne le défend pas.
 Il eût fait la vendange amère
 S'il eût voulu qu'on n'en but pas.

Cette doctrine paraît avoir été fort goûtée par plusieurs des prédécesseurs de Nassr-ed-Din. A partir de 1629, c'est toute une série d'ivrognes couronnés. Voici d'abord Séfi Ier, le petit-fils du grand Shah-Abbas. Un jour, étant pris de viu, il envoie chercher la sultane-reine; la princesse arrive et le trouve endormi: en attendant son réveil, elle se couche sur un coussin, derrière un rideau. Fureur du roi qui, lorsqu'elle reparait, se jette sur elle, la frappe de cinq ou six coups de poignard,—dont elle tombe morte,—puis se rendort tranquillement. Il faut dire que le lendemain il témoigna ses regrets de son mouvement de vivacité, et en manière d'expiation il fit publier par tout son royaume une défense expresse de boire du vin. On a remarqué qu'en Perse, dit l'historien qui raconte cette anecdote, les ordres du roi sont ordinairement plus exactement suivis que les obligations de la loi et de la religion. Aussi cette défense fut-elle observée à la rigueur pendant un an, après quoi le roi, emporté par la passion qui le dominait, se relâcha lui-même de sa sévérité à cet égard et recommença à boire, cette fois avec un tel excès qu'il en mourut.

Pour être juste, il faut ajouter que le vin lui avait été ordonné pour combattre les effets de l'opium qu'on lui avait fait prendre dans sa jeunesse: de la nécessité il avait passé à l'habitude et transformé par l'abus le remède en poison.

Sans avoir la même excuse, son fils Shah-Abbas II tomba dans le même vice. Comme son père, ce prince paraît avoir eu le vin mauvais. Un soir qu'il venait de s'enivrer, il entra dans son harem et commanda à trois de ses femmes de boire avec lui: elles s'excusèrent sur ce qu'elles devaient aller en pèlerinage; il réitéra ses ordres, elles persistèrent dans leur refus; sur quoi, Shah-Abbas, qui tenait à avoir le dernier mot, les fit lier toutes ensemble et brûler vives.

A part ces petits excès, c'était un prince juste, bienfaisant, aimable même et ayant au besoin le mot pour rire.

La langue persane, comme on sait, abonde en euphémismes; par exemple, pour annoncer à quelqu'un la mort d'un ami ou d'un étranger, on se sert de cette expression: *Amra kodber chuma backchid*, c'est à-dire "il vous a fait don de la part qu'il avait à la vie." Or un des grands officiers de Shah-Abbas II étant venu lui annoncer dans ces termes la mort d'un ours blanc: "Par Allah! lui dit le roi, je te trouve un plaisant faquin; au lieu de dire qu'il a ajouté ses jours aux miens que ne dis-tu aux tiens? car en fait d'ours il n'y a ici que toi!"

On n'est pas plus jovial.

Le voyageur Tavernier, qui a été souvent son compagnon de bouteille, décrit ainsi le couvert royal: "Il y avait devant le roi deux bouteilles à long col de cristal de Venise, rond et godronné, pleines de vin de Schiraz, avec une tasse d'or; et à côté une espèce de cuvette d'or, pleine du même vin avec une grande cuillère, qui tenait bien une bonne chopine de Paris. Les bouteilles étaient pour verser à boire au roi et le vin de la cuvette était pour ceux qu'il voulait faire boire en sa présence. De jeunes pages étaient chargés d'emplier la cuillère dont les étrangers devaient avaler le contenu, à moins que, par une faveur spéciale, Sa Majesté ne leur permit de boire comme elle dans des tasses d'or."

Voilà un mobilier qui n'est pas, à coup sûr, celui d'un ivrogne honteux.

"Séfi II, ou Soliman, son fils et son successeur, dit l'historien que j'ai cité plus haut, n'aimait pas moins le vin que le feu roi son père, et cette passion lui fit commettre bien des cruautés. Un jour qu'il était ivre, n'étant pas content d'un musicien qui exécutait quelques airs de luth, il commanda à Nassr-Ali-Bec, son favori, de lui couper les mains. En prononçant cette sentence, Soliman se jeta sur un sofa pour dormir. On crut qu'à son réveil il se repentirait de l'ordre qu'il avait donné; c'est ce qui fit qu'on en suspendit l'exécution. Il en arriva tout autrement. Au bout d'une heure, le roi s'étant levé, furieux de voir qu'on ne lui avait pas obéi, ordonna au grand-maître de couper les mains au musicien et au favori...."

Ceci n'est qu'un épisode entre mille d'un règne qui dépasse de bien loin, en cruautés stupides et sauvages, les souvenirs des Néron et des Caligula. Cette histoire de Perse n'est au reste qu'une succession de supplices et de tortures; ce ne sont que bras, jambes, mains, oreilles, langues ou têtes coupées, yeux arrachés de leurs orbites, ventres fendus à coups de sabre ou ouverts à coups de hache. Ceux-ci sont les supplices courants; mais il y en a de plus raffinés,—comme celui qui consiste à coudre le patient dans une peau de bœuf fraîche qui, se rétrécissant peu à peu sous les ardeurs du soleil, finit par lui briser les os,—ou bien encore cet autre où, dans la chair découpée de la victime, on introduit une foule de petites mèches imprégnées d'huile que l'on allume à la fois.—C'est surtout quand on lit toutes ces horreurs que l'on sait gré au souverain actuel de sa douceur, de sa modération, de ses instincts civilisés. Et même quand il lui arriverait parfois de lever un peu haut le coude, qu'est-ce que cela en comparaison des orgies de ses prédécesseurs?

Un grenadier de l'armée du maréchal de Saxe, ayant été pris en maraude, fut condamné à être pendu. Ce qu'il avait volé pouvait valoir environ six livres. Le maréchal, le voyant conduire au supplice, lui dit:

—Il est bien misérable de s'exposer à perdre la vie pour six francs!

—Parbleu! mon général, je la risque bien tous les jours pour cinq sous.

Cette répartie lui valut sa grâce.

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

La lutte paraît décidément engagée, en France, entre les Monarchistes et les Républicains. L'attitude du comte de Chambord et les menées du gouvernement de M. de Broglie préoccupent vivement le public et les journaux. Pendant que le chef de la maison de France se laisse prêter par ses partisans toutes sortes de projets plus ou moins contradictoires, le nouveau gouvernement du maréchal MacMahon et du duc de Broglie accentue chaque jour plus énergiquement sa politique réactionnaire et conservatrice. Le ministère monarchiste s'attaque résolument aux institutions républicaines dont il a déjà renversé plusieurs, et travaille en même temps à opérer une réaction dans le sens royaliste et catholique. Les mesures passées à la fin de la session pour rétablir dans leurs fonctions les aumôniers de l'armée supprimés par le gouvernement du 4 septembre, ainsi que pour obliger les troupes à assister aux cérémonies du culte le dimanche et les jours consacrés, ont été mises à effet. Les travaux pour la construction de l'église du Sacré-Cœur sur la colline de Montmartre sont aussi commencés et sont poussés avec vigueur. Tout cela constitue une réforme radicale et est le signe d'un achèvement prompt et rapide vers une restauration décisive des institutions monarchistes et catholiques.

Les partisans de la République s'agitent et réclament contre ces empiétements du parti de la Droite, qu'ils dénoncent comme illégaux et comme une violation des droits du peuple. Le gouvernement, toutefois, semble ne tenir aucun compte de leurs réclamations et de leurs menaces. Le premier ministre de Broglie a prononcé ces jours derniers, à Lyon, un discours énergique où il définit sans ambage la politique du ministère et de la majorité qu'il représente. Le chef du cabinet a déclaré en cette circonstance qu'une guerre à mort était engagée entre les deux principes contraires de l'ordre et de l'anarchie. Il appelle ordre tout ce qui est monarchiste, et anarchie tout ce qui ne l'est pas. Ce discours a causé beaucoup de sensation parmi le peuple et dans les journaux. L'assurance de M. de Broglie, qui paraît ne douter de rien, semble un peu imprudente et dangereuse à plusieurs. La position du gouvernement vis-à-vis de l'Assemblée étant loin d'être forte, on préférerait lui voir suivre une ligne de conduite moins hardie et plus conciliante. D'un autre côté, cependant, si les monarchistes sont résolus à frapper un grand coup prochainement, le gouvernement n'a que faire de se préoccuper de la manière dont l'Assemblée prisera ses actes, et il doit pousser les choses avec promptitude et hardiesse.

Ce qui semblerait indiquer que la Droite médite quelque coup décisif, c'est que les monarchistes travaillent sourdement à se concilier l'armée, dont le concours serait d'une nécessité absolue dans le cas d'un coup d'état. Deux journaux bien posés, le Temps et le Constitutionnel, annoncent à ce propos que les légitimistes auraient trouvé un moyen propre à concilier en même temps les répugnances de l'armée à reconnaître le drapeau blanc et l'obstination du comte de Chambord à ne pas reconnaître le drapeau tricolore. D'après cette nouvelle combinaison, le comte conserverait le drapeau fleurdelisé comme drapeau de la monarchie et étendard civil et politique de la France, et maintiendrait le drapeau tricolore comme drapeau de l'armée. Cette concession, au cas où la rumeur dont nous parlons sur la foi du télégraphe serait fondée, serait propre à effacer les préjugés que nourrissent un grand nombre d'officiers et de soldats contre la monarchie.

En même temps, un projet de constitution serait préparé par les membres de la Droite et présenté au comte de Chambord pour être accepté par lui. Si Henri V reconnaît cette constitution, le gouvernement ou l'Assemblée, suivant que le coup d'état sera fait par l'un ou par l'autre, le proclamera roi.

Tout cela doit être accepté comme tout ce qui nous vient par le câble. Mais, cependant, il est facile de déduire de tout ce qui se passe qu'un mouvement réel et sérieux se produit en ce moment vers une restauration monarchiste. On peut s'attendre que les partis, qui ont été retenus jusqu'ici par la présence des troupes étrangères sur le territoire, vont se livrer un combat décisif, aussitôt l'évacuation terminée. Et cet instant approche. Le paiement du troisième quart du dernier milliard de l'indemnité a été achevé le 6 courant. Le reste de la somme sera prêt à être livré dans quelques jours, et l'évacuation sera complétée le 5 septembre. Un journal allemand de New-York croit pouvoir prédire que le départ des Prussiens sera le signal de la guerre civile.

L'attitude de MacMahon au milieu de toutes ces intrigues, reste inexplicable. On hésite à croire que le maréchal, qui a promis solennellement à l'Assemblée de ne rien laisser faire qui soit en contradiction avec les instructions qu'elle lui a données et de nature à porter atteinte à ses privilèges, peut prêter les mains à ces complots qui tendent à détruire l'état de chose actuel.

L'incertitude produite par les événements qui s'accomplissent en ce moment, donne lieu à toutes sortes de rumeurs plus folles les unes que les autres. La plus burlesque de ces rumeurs est celle mise en circulation par la Tribune de New-York. D'après ce journal, MacMahon serait en rapport avec les bonapartistes et travaillerait au rétablissement de l'Empire. Il serait inspiré en cela par des vues d'ambition et d'intérêt, car la base de l'arrangement convenu entre lui et les impérialistes reposerait sur le mariage projeté du prince impérial avec la fille du maréchal président. On est étonné de voir la Tribune, qui est une de

feuilles les plus importantes des Etats-Unis, lancer une telle bouffée sérieusement.

Dans le même moment que Rochefort s'achemine vers la Nouvelle-Calédonie, où M. de Broglie, moins sensible que M. Thiers, persiste à expédier le chef commun aux malgré l'intervention officieuse de Victor Hugo, le procès du maréchal Bazaine se prépare activement. Les procédés commenceront au mois prochain sous la direction du duc d'Aumale. Plus de deux cents témoins devront comparaitre, dont les principaux sont les maréchaux Canrobert et LeBœuf, les généraux Changarnier, Palikao et Bourbaki, et MM. Gambetta et Jules Favre. Les juges sont les généraux Dalhèsme, de Martimprey, Tripier de la Motte et Chabeau-Latour. Le maréchal est accusé d'avoir rendu la forteresse de Metz sans avoir épuisé tous les moyens de défense, et d'avoir fait déposer les armes à ses troupes avant d'avoir accompli tout ce que l'honneur et le devoir lui prescrivaient d'accomplir. Ces deux crimes sont punissables de mort et de dégradation militaire, suivant les articles 209 et 210 du code de justice militaire.

Le comité de permanence, nommé par l'Assemblée pour exercer la surveillance pendant la vacance, est entré en fonction. Ce comité est composé de manière à représenter aussi exactement que possible les diverses opinions qui se partagent la Chambre. On compte dans son sein sept députés de la Droite, huit du Centre droit, cinq du Centre gauche, quatre de la Gauche et un bonapartiste.

ESPAGNE.

Si l'on en croit les dernières dépêches, les insurrections communistes de Valence et de Carthagène n'auraient été qu'imparfaitement étouffées par les troupes du gouvernement. Les radicaux ont repris pied et leurs mouvements seraient de nature à inquiéter sérieusement les autorités de Madrid. Cela empêchera le gouvernement de pouvoir concentrer ses forces contre les Carlistes et diminuera d'autant ses chances de succès de ce côté.

Le câble annonce chaque jour quelque nouvelle victoire remportée par les troupes de Don Carlos. Le Prétendant est présentement maître de toute la Navarre, à l'exception de Pampelune et de Vittoria. Mais ce n'est là encore qu'un avantage relativement peu décisif. Les insurgés n'ont pu encore réussir à s'établir solidement dans les autres provinces et leurs succès sont confinés à la Navarre, qui n'est qu'une petite portion du nord de l'Espagne. Il y a déjà plusieurs mois qu'ils combattent et ils n'ont pu obtenir d'autre succès que de se rendre maîtres des frontières des Pyrénées. Espérons toutefois que la valeur des troupes légitimistes triomphera des obstacles de tous genres contre lesquels elles ont à lutter, et que l'avènement de Don Carlos viendra délivrer l'Espagne du joug révolutionnaire.

Les insurrections de la Navarre et de Carthagène ont donné lieu à deux complications internationales. D'un côté, un navire anglais, chargé de munitions pour les Carlistes, a été capturé par un vaisseau du gouvernement sur les côtes du nord et enfermé dans le port de St. Sébastien, où les autorités espagnoles vont lui faire un procès en règle. De l'autre, l'intervention officieuse de la Prusse dans la révolte de Carthagène, menace d'amener une complication sérieuse entre les deux puissances. Le capitaine prussien Werner a refusé de livrer aux autorités de Madrid les deux vaisseaux insurgés pris par lui, sous prétexte qu'il n'a pas reçu d'instructions à cet effet de ses maîtres de Berlin. Les insurgés menacent de bombarder à la fois le vaisseau prussien et le navire de guerre envoyé de Madrid pour demander la livraison des deux frégates prises aux rebelles par le vaisseau prussien. La Prusse aura là une excellente occasion de pouvoir pêcher en eau trouble. Son attitude indique qu'elle est résolue sérieusement à intervenir dans les affaires d'Espagne et à faire tout en son pouvoir pour établir son protectorat sur la péninsule d'une manière ou d'une autre.

Pendant ce temps, les Cortès élaborent leurs projets de constitution fédérale, comme si l'ennemi n'était pas à leurs portes et si leur autorité ne tenait pas à un fil. Le gouvernement actuel a compris la nécessité de rompre avec le radicalisme que les excès faits par les communistes d'Alery et de Valence, ont rendu odieux. Les Cortès ont passé des résolutions pour autoriser le gouvernement à procéder contre ceux des membres de cette chambre qui ont été compromis dans les insurrections socialistes. En dépit de l'opposition de l'extrême Gauche, ces résolutions ont été adoptées avec une forte majorité. Ce fait indique chez le gouvernement actuel un retour à la raison et à l'honneur.

ANGLETERRE.

La reconstruction du cabinet Gladstone est terminée. Les changements opérés ne paraissent pas, toutefois, avoir contribué à renforcer beaucoup la position du ministère. Des élections partielles qui venaient d'avoir lieu pour remplir quelques sièges vacants, se sont terminées par la défaite des candidats ministériels, et les conservateurs entrevoient, pour les prochaines élections générales, un espoir de triomphe pour leur parti.

ETATS-UNIS.

La question du césarisme continue de préoccuper l'attention publique aux Etats-Unis. Les élections qui ont eu lieu dans l'Ouest ont amené le triomphe des adversaires de Grant. C'est l'effet de la conduite du dernier congrès qui s'est rendu impopulaire en votant la loi inique de l'augmentation de salaire des membres avec effet rétroactif de quatre années.

Le procès du capitaine Jack et de ses compagnons est terminé. On ignore encore de quelle nature sera le jugement

qui sera rendu. Le rapport des procédés n'a pas encore été publié. La société de secours aux Indiens a présenté, de la part des Modocs, une défense et une justification de la conduite des chefs de cette malheureuse tribu. Il résulterait des faits allégués dans cette défense que les Modocs ont été dans leur droit et n'ont aucunement violé le droit des gens, tandis que les Américains eux-mêmes se seraient rendus coupables de semblables violations à l'égard des Indiens. Il y a peu de fond à faire sur ces réclamations et peu de justice à attendre d'un tribunal qui est à la fois juge et partie.

A. GÉLINAS.

LE BALLON DU GRAPHIC.

Le projet du professeur Wyse de traverser l'Amérique en Europe en ballon continue de préoccuper les esprits. C'est en 1844 que le professeur crut acquérir la certitude de l'existence à la hauteur d'un mille et demi, d'un courant d'air permanent de l'Ouest à l'Est, et qu'il émit l'idée de la possibilité de maintenir assez longtemps dans ce courant d'air un ballon pour pouvoir aisément passer de ce continent en Europe. Depuis cette époque la plupart des aéronautes sont devenus familiers avec ce fait qu'ils ont pu constater dans leurs différentes ascensions.

Il existe donc deux faits, dont l'incertitude rend la possibilité du projet du professeur Wyse, excessivement douteuse, c'est-à-dire la possibilité de maintenir un ballon à une hauteur déterminée pendant un espace de temps suffisant pour pouvoir traverser une distance de 3,000 milles, et l'existence du courant d'air constant, sans lequel l'entreprise est absolument impossible.

SINISTRE.

Les journaux américains ont été remplis, la semaine dernière de détails navrants sur l'incendie du *Wawaset*, l'un de ces jolis bateaux à vapeur, que toutes les annonces appellent "favorite," et qui fait les excursions du Potomac, depuis Washington jusqu'à la baie de la Chesapeake. Le matin, il était parti avec 117 passagers, pour Cone River, et il en avait pris encore d'autres à différents endroits où il avait fait escale.

Soudain le navire prit feu dans le fond de cale et les flammes se propagèrent avec une telle rapidité qu'il fut bientôt inutile de chercher à les maîtriser.

Une scène terrible de confusion eut lieu alors. Ainsi que la chose arrive en pareil cas, tout le monde perdit la tête; les gens se jetaient à l'eau sans raison et n'avaient pas même l'idée de se servir des moyens de sauvetage dont le bateau était pourvu.

Le steamer fut dirigé vers le rivage, dès qu'on s'aperçut qu'il y avait le feu à bord. Mais le Potomac est large, en cet endroit, et le navire était déjà à moitié consumé, quand le pilote réussit à le faire échouer, à environ 180 mètres de la rive. C'était une bien faible distance entre la vie et la mort, et pourtant une centaine de personnes se noyèrent. Plusieurs parvinrent à se sauver en restant sur le bateau jusqu'à ce qu'on vint à leurs secours.

La conduite du pilote John Boswell est l'objet d'éloges unanimes. Après avoir échoué le *Wawaset* au Chatterton's Landing et être resté à son poste jusqu'au moment où il y fut littéralement enveloppé par les flammes, il s'élança à l'eau et gagna la rive à la nage en sauvant deux dames, puis revint à diverses reprises sur le lieu du sinistre et sauva encore onze passagers. Deux fois il saisit Mme Reed, la femme d'un officier de police; mais cette dame qui, paraît-il, avait entièrement perdu la tête, se débarrassa de son étreinte et refusa de se laisser sauver. L'homme de police en question a perdu à la fois dans cette catastrophe sa femme, ses trois enfants, l'une de ses nièces et une tante.

NOS GRAVURES.

LA GRANDE DUCHESSE.

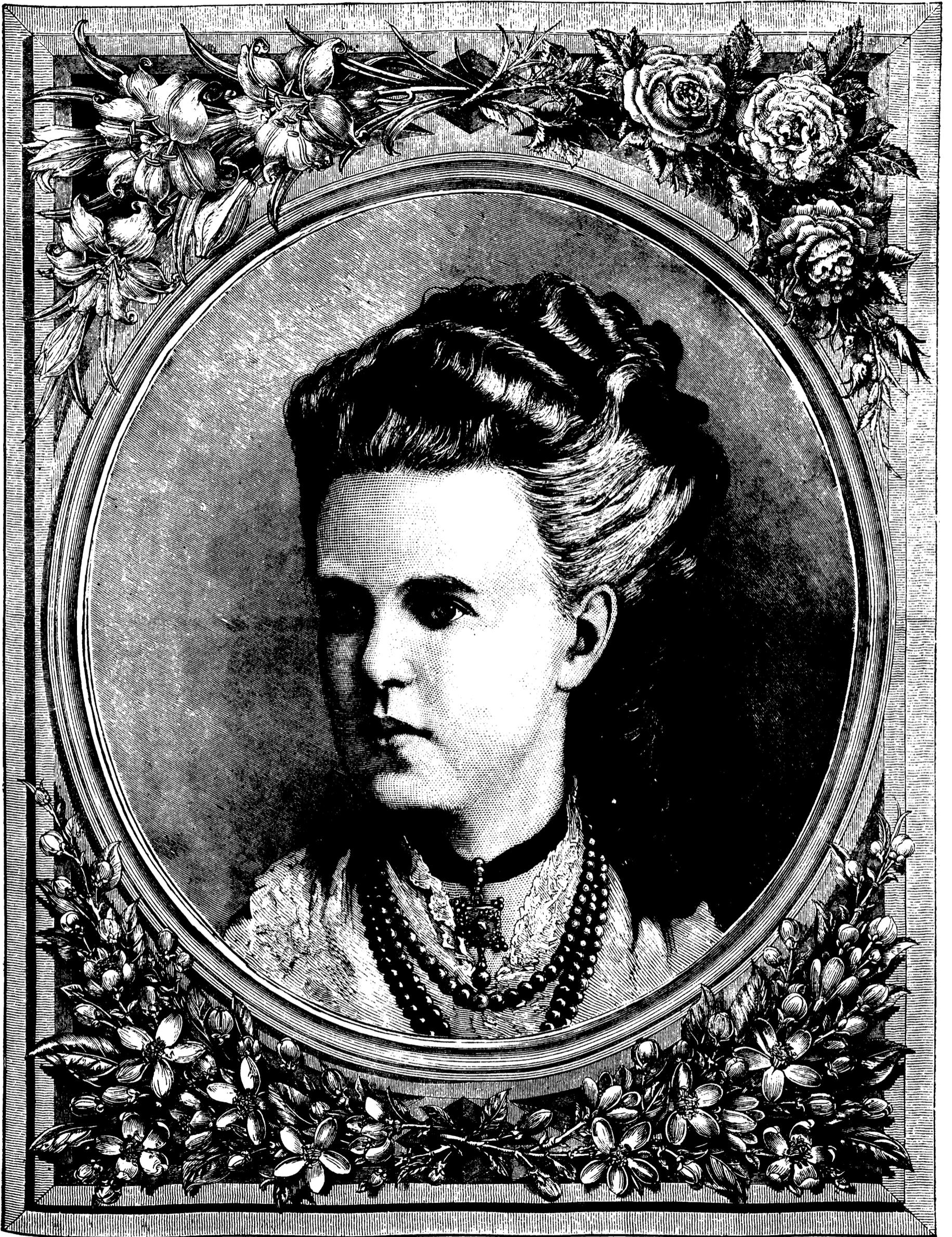
On sait que le duc d'Edinburg, l'un des fils de la reine Victoria, doit épouser bientôt la grande duchesse Marie Alexandrovna de Russie, fille unique de l'empereur de Russie. Elle a vingt-un ans, neuf ans de moins que son futur époux. Elle est jolie, intelligente et aimable. Pour une princesse c'est assez de qualités à la fois. Le duc fit sa connaissance à St. Pétersbourg et la trouva immédiatement de son goût. Mais il paraît que parmi les princes, comme parmi les simples mortels, les mariages ne se font pas sans difficultés. On exigeait d'abord à la cour de Russie que le duc d'Edinburg s'engageât à passer tous les ans six mois en Russie; mais le duc refusa de prendre cet engagement et on n'insista pas en Russie. Comme la princesse appartient à la religion grecque, on fut obligé de faire à ce sujet des arrangements tout particuliers pour les enfants. Il fut convenu qu'elle resterait dans la religion grecque, mais que les enfants, s'il y en a, seraient élevés dans la religion anglicane. On dit que la dot de la fiancée sera une rente annuelle de 80 à \$100,000, et un petit capital de 800,000 à un million de piastres.

LORD DUFFERIN A CHARLOTTETOWN.

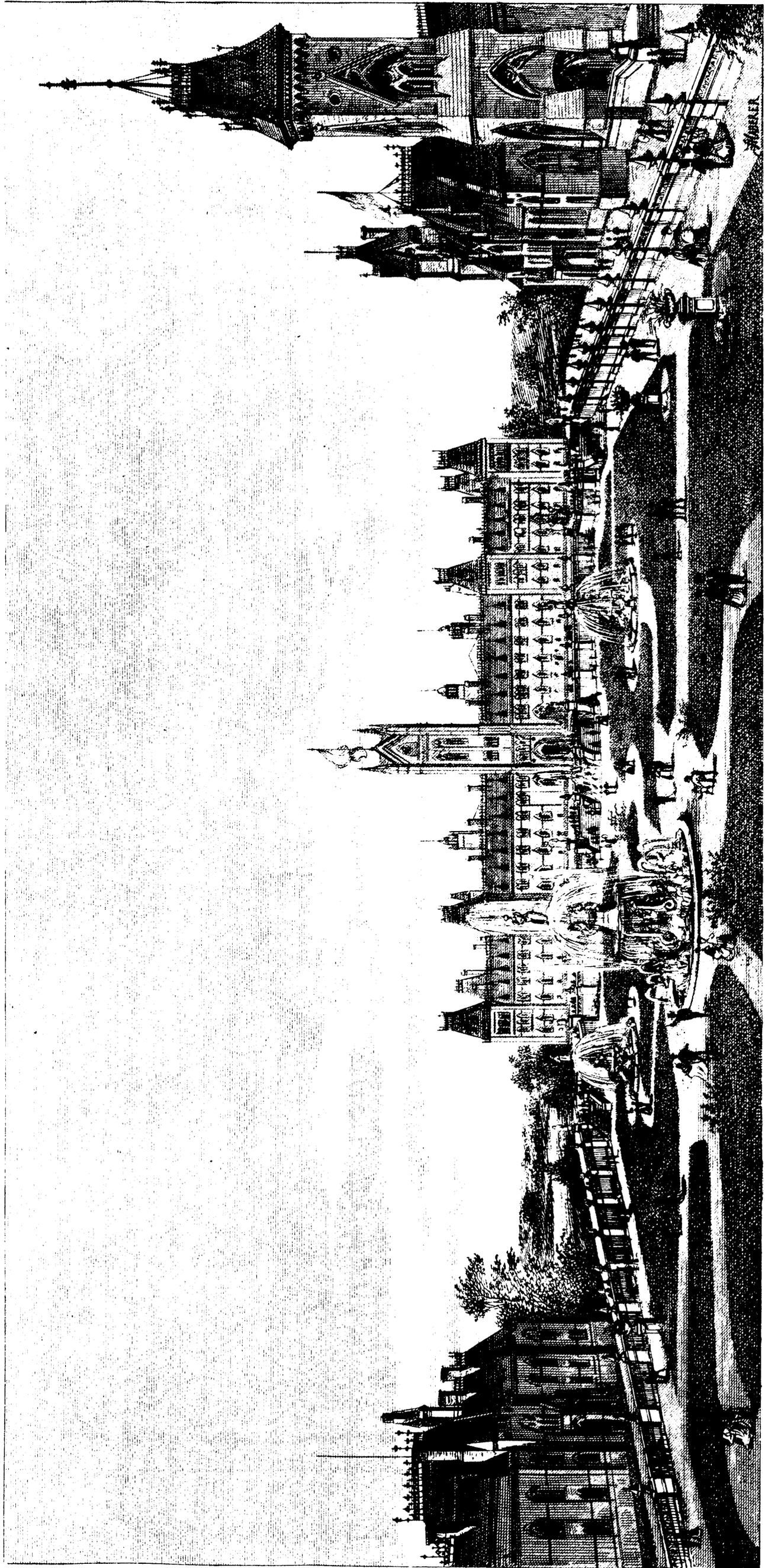
La visite de Lord Dufferin à l'île du Prince Edouard a été une ovation continuelle. Charlottetown, la capitale de l'île, est une charmante petite ville de 10,000 âmes, bien bâtie et pourvue de rues larges. On y remarque de magnifiques villas, d'excellentes maisons d'école et un couvent catholique qui jouit d'une grande réputation, même parmi les protestants. L'une de nos gravures représente l'arrivée du Gouverneur à Charlottetown. On peut voir que rien n'avait été négligé pour lui faire honneur. Les décorations les arcs de verdure, et les inscriptions ne manquaient pas. Le départ de Lord et de Lady Dufferin de Charlottetown eut lieu, à trois heures du matin après un bal.

TERRASSEMENTS EN FACE DES BATISSSES DU PARLEMENT.

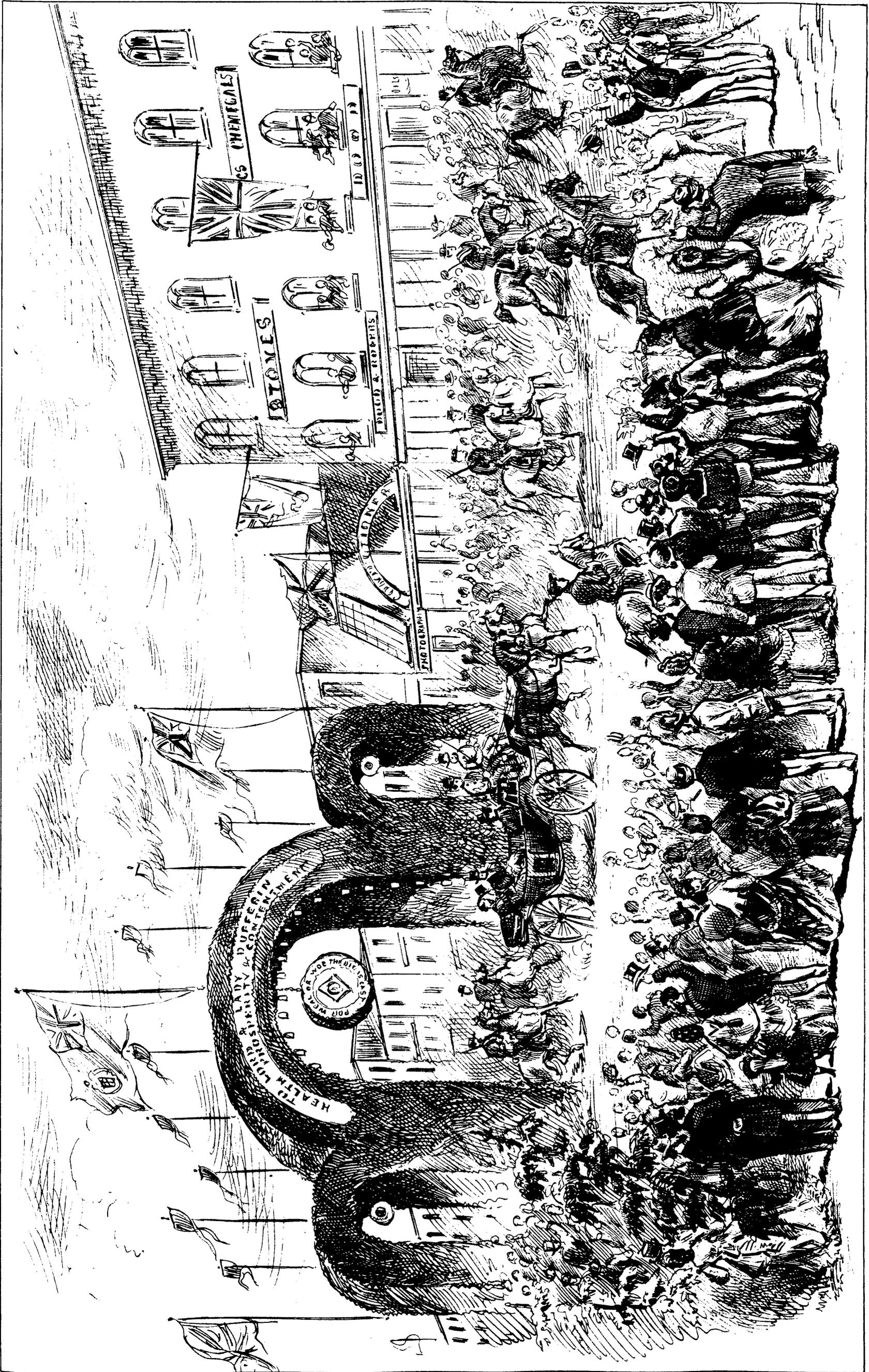
On a commencé à transformer en terrasse le terrain qui se trouve en face des bâtiments du Parlement. Cette terrasse sera digne des édifices publics, comme on peut le voir par notre gravure.



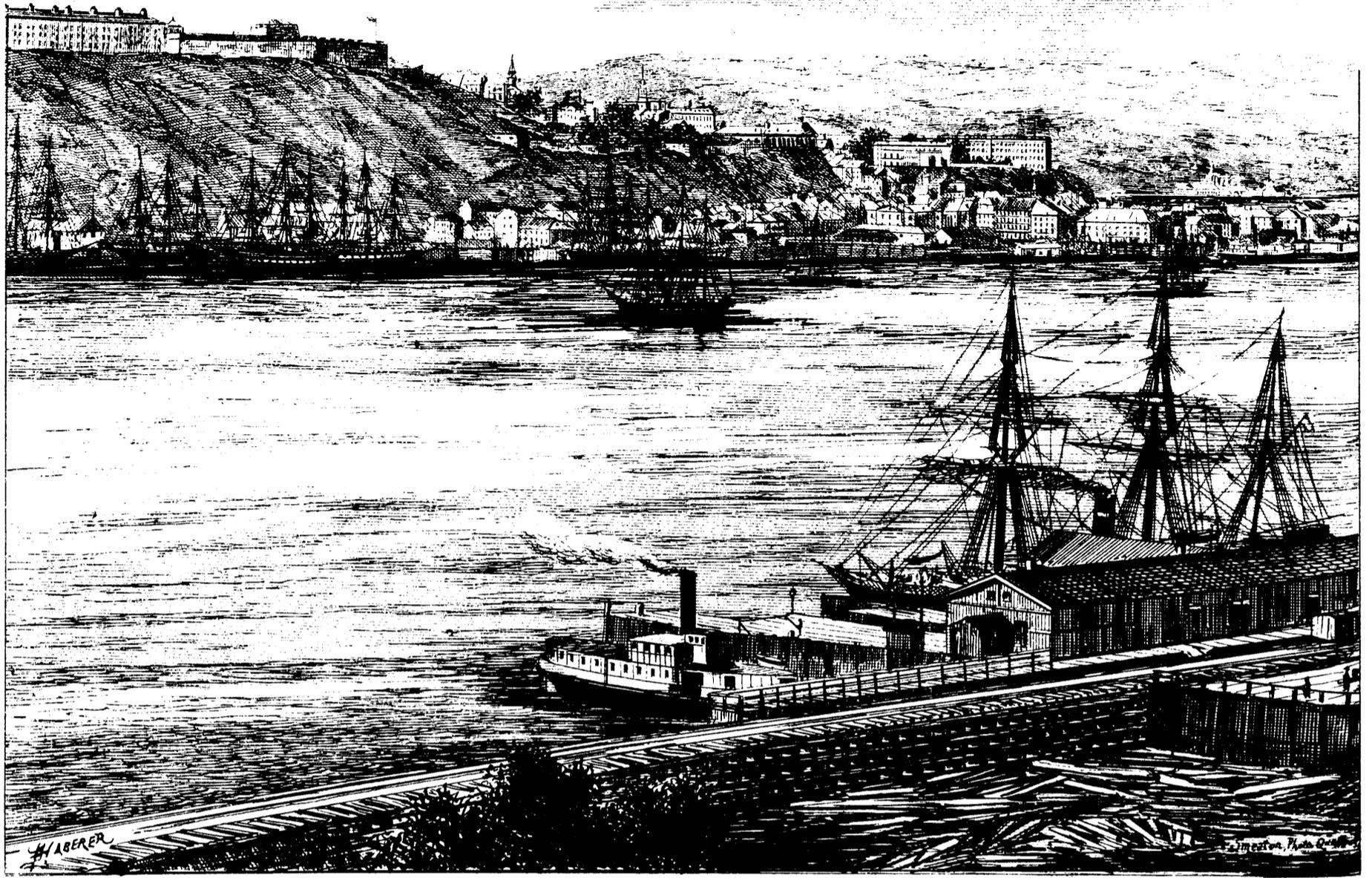
LA GRANDE DUCHESSE ALEXANDROVNA, FIANCÉE AU DUC D'EDIMBOURG.



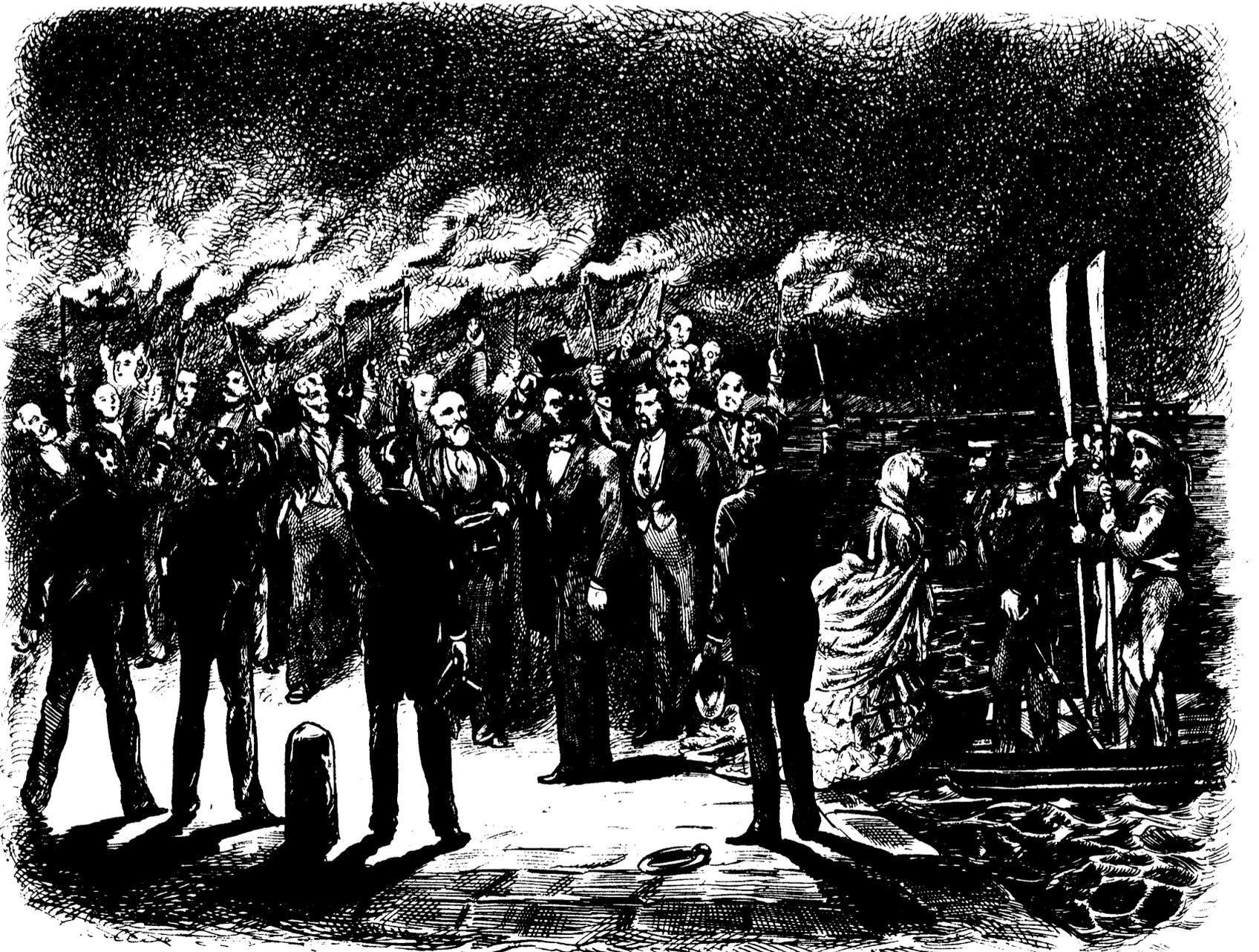
PLAN DES TERRASSEMENTS EN FACE DES BATISSES DU PARLEMENT, OTTAWA.



RÉCEPTION DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL À CHARLOTTETOWN.



QUÉBEC, VU DE LÉVIS.



DÉPART DE LORD ET LADY DUFFERIN DE CHARLOTTETOWN.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 21 AOUT, 1873.

PROROGATION DU PARLEMENT.

Le Parlement a été prorogé, le 13 août, comme l'avaient annoncé les journaux ministériels. Un grand nombre de membres s'étaient rendus cependant au siège du gouvernement, les partisans de l'opposition surtout qui étaient presque au complet. Dans la matinée du 13 il y eut une réunion des députés opposés à la prorogation et ils adoptèrent l'adresse suivante qui fut présentée à Son Excellence par une députation composée de MM. Cartwright, Paquet, Burpee, Church et Cunningham, un représentant par province:—

« Les soussignés membres de la Chambre des Communes du Canada, désirent s'approcher respectueusement de Votre Excellence, et lui représenter humblement que quatre mois se sont déjà écoulés depuis que l'Honorable M. Huntington a porté de sa place de graves accusations de corruption contre les conseillers constitutionnels de Votre Excellence relatives au contrat du chemin de fer du Pacifique.

Que quoique la Chambre ait nommé un comité pour s'enquérir de la vérité de ces accusations, les procédés de ce comité ont été retardés sous divers prétextes et l'enquête n'a pu avoir lieu jusqu'à présent.

Que l'honneur du pays demande impérieusement que de nouveaux délais n'entravent pas l'enquête sur des accusations d'un caractère aussi grave, et qu'il est du devoir et dans les limites des droits et privilèges de la Chambre des Communes de la poursuivre.

Les soussignés sont intimement persuadés que toute tentative pour retarder l'enquête ou l'enlever à la juridiction de la Chambre des Communes sera de nature à créer le mécontentement le plus intense, et en conséquence ils prient Votre Excellence de ne pas proroger le Parlement jusqu'à ce que la Chambre des Communes ait eu l'opportunité de prendre les mesures qu'il serait nécessaire et utile d'adopter, relativement à cette importante question.

Cette adresse était signée par les membres suivants des Communes:

MM. Anglin, Archibald, Bain, Béchard, Bergin, Blain, Blake, Bodwell, Bourassa, Bowman, Boyer, Brouse, Buell, Burpee, (St. John), Burpee, (Sunbury), Cameron, (Huron), Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Church, Cockburn, (Mus-koka), Coffin, Cook, Cunningham, Cutler, Delorme, De St. George, Dorion, (Drummond et Arthabaska), Dorion, (Napierville), Edgar, Ferris, Findlay, Fiset, Fleming, Forbes, Fournier, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Glass, Goudge, Hagar, Harvey, Higinbotham, Holton, Horton, Huntington, Jetté, Lafamme, Landerkin, MacDonald, (Glengarry), McDonnell, (Inverness), MacKenzie, Mercier, Metcalf, Mills, Oliver, Paquet, Pearson, Patterson, Pelletier, Pickard, Pozer, Prévost, Ray, Richard, (Mégantic), Richards, Ross, (Durham), Ross, (Middlesex), Ross, (Prince Edwards), Ross, (Wellington), Rymal, Schultz, Sriver, Shibley, Smith, (Peel), Smith, (Selkirk), Smith, (Westmoreland), Snider, Sturton, Taschereau, Thompson, (Haldimand), Thompson, (Welland), Tremblay, Trow, White, (Halton), Wilkes, Wood, Young, (Montréal O.)

En tout quatre-vingt-douze.

Son Excellence parcourut l'adresse, et dit qu'elle ferait aussitôt que possible une réponse par écrit, qu'elle prorogerait le Parlement à trois heures mais qu'elle nommerait une commission de trois chargée de faire l'enquête avec toute la diligence possible, de présenter son rapport au gouverneur et à l'Orateur des deux Chambres et que le Parlement serait convoqué de bonne heure pour la dépêche des affaires; que refuser de proroger, serait renvoyer ses ministres, ce qu'il ne pouvait faire sans un vote du Parlement.

A trois heures, la chambre se réunit, selon l'ajournement de la première partie de la session, et aussitôt après que l'Orateur eut pris son siège, M. MacKenzie se leva et proposa la résolution suivante:

Proposé par M. MacKenzie secondé par M. Holton:

« Que cette chambre durant cette présente session a donné ordre à un comité composé de ses membres de faire une investigation sur certaines accusations graves relativement à l'octroi de la charte et du contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique, accusations qui, si elles sont vraies, affectent sérieusement l'honneur officiel et l'intégrité des avisés constitutionnels et les privilèges et l'indépendance du Parlement; que des circonstances imprévues ont empêché que cette investigation se fit comme il avait été décrété, et qu'il est du devoir impérieux de cette chambre, de prendre aussitôt que possible les mesures nécessaires pour obtenir une véritable enquête parlementaire;

« Que la coutume constitutionnelle exige que les accusations de corruption contre les ministres de la couronne soient examinées à fond par le Parlement et que tout tribunal qui s'arrogerait ce pouvoir créé par l'Exécutif, violerait les privilèges de cette Chambre;

« Et que cette Chambre, considérait comme très répréhensible toute personne qui aurait la présomption de conseiller à Son Excellence de proroger le Parlement avant qu'il ait eu l'opportunité de se prononcer sur les prémisses, vu que la prorogation avorterait toutes les mesures prises jusqu'à présent et commettrait une indignité sans précédent envers le Parlement et créerait un mécontentement général dans le pays.»

Il y eut beaucoup de bruit quand il se leva, et eut beaucoup de difficulté à se faire entendre.

Il dit qu'il était d'une grande importance de déterminer clairement les privilèges de la Chambre dans une occasion semblable, et qu'on devait protester fortement contre une prorogation qui enlèverait à la Chambre des Communes le contrôle d'une affaire qui aurait les plus graves conséquences. A ce moment l'Huissier de la Verge Noire se présenta à la porte.

L'hon. M. MacKenzie dit qu'aucun message ne peut interrompre son discours.

(Les cris de: « Privilèges! » se font alors entendre.) L'Orateur répète que Son Excellence attend dans la Chambre du Sénat pour proroger la Chambre. (Cris de: « Procédez! »)

L'hon. M. MacKenzie reprend que rien ne pourra l'interrompre dans les remarques qu'il doit faire à la Chambre. Il est surpris de voir qu'on veuille proroger le Parlement sans donner l'occasion de discuter la question que la Chambre traitait lorsqu'elle s'est ajournée. (Nouveaux cris de: « Privilèges! »)

Les membres de la Droite obéissent alors à l'ordre de se rendre dans la Chambre du Sénat.

Tous les membres de l'Opposition restent à leurs sièges et continuent à converser en groupes.

Dans la Chambre du Sénat, Son Excellence prononce la clôture de la session par le discours suivant:

Hons. MM. du Sénat, MM. de la Chambre des Communes.

En vous relevant de votre obligation d'assister à une plus longue session parlementaire, j'ose me permettre de vous présenter mes meilleurs remerciements pour la fidélité avec laquelle vous vous êtes appliqués à remplir vos devoirs envers le pays. Au nombre des mesures que vous avez adoptées, sont des lois d'une importance majeure et très-propres à assurer la prospérité de la Puissance. Le commerce ne peut que profiter de l'acte relatif à l'inspection des denrées de produits canadiens aussi bien que du statut réglant les poids et les mesures.

Les différents actes concernant les vaisseaux marchands contribueront beaucoup au succès et au développement de cette branche si importante de notre industrie nationale et à la protection de la vie des marins.

En adoptant l'acte qui concerne l'examen des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, vous avez implanté en ce pays le système suivi dans la Mère-Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de l'île du Prince Edouard dans la grande Confédération Canadienne.

MM. de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour le généreux octroi de subsides que vous avez fait. Vous avez ainsi assuré la poursuite vigoureuse des grands travaux publics, si impérieusement exigés par la condition progressive de ce pays.

Hons. Messieurs et Messieurs,

J'ai pensé agir dans les intérêts d'un bon gouvernement, en ordonnant qu'une commission fut nommée pour tenir une enquête sur certaines questions qui ont rapport au chemin de fer du Pacifique Canadien, questions sur lesquelles on appelle l'attention du public; et en ordonnant de plus que les témoins fussent examinés sous serment devant telle commission. Les instructions des commissaires seront de procéder avec le plus de diligence possible et de faire le rapport tant aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception de ce rapport, je convoquerai le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner occasion de prendre ce rapport en considération. Sur ce, je vous dis au revoir.

OTTAWA, 13.

La Chambre a été prorogée à 4.40 heures. L'Orateur a laissé son siège au milieu des huées.

Les membres de l'Opposition sont restés à leurs sièges.

Pendant que le discours est prononcé dans le Sénat, les membres qui étaient restés dans la Chambre des Communes continuent de siéger.

Lorsque l'Orateur et les membres ministériels reviennent à la Chambre des Communes, 10 minutes avant 4 heures, ils sont reçus par des huées.

L'hon. M. MacKenzie annonce qu'une assemblée des membres opposés à la conduite du Gouverneur-Général en cette circonstance, sera tenue dans la salle du comité général, à laquelle assemblée il sera loisible à toute personne d'assister.

Un grand nombre de membres se rendent dans la salle du comité des chemins de fer.

M. MacKenzie fut élu président. M. Holton dit qu'il convenait que les membres de la députation rendissent compte du résultat de leur mission; que le mémoire dont ils étaient porteurs a été signé par une majorité des membres qui votent ordinairement, et le mépris avec lequel il a été reçu est la plus grande insulte que l'on pouvait faire au Parlement.

M. Cartwright répéta les explications que nous avons données plus haut.

M. Cunningham dit qu'il avait fait observer à Lord Dufferin que les 92 signataires du mémoire considéraient que les accusations étaient devant les Communes et non pas devant son Excellence qui n'avait pas droit d'intervenir en nommant une commission royale.

MM. Burpee, Church et Paquet confirmèrent ce rapport.

M. Lafamme dit que jeune membre, il ne voulait point prendre de part préminente dans la discussion; mais il lui semble que tous doivent ressentir l'outrage qu'ils ont reçu. Ce n'est plus une question de parti, mais une question d'existence pour le gouvernement responsable.

M. MacKenzie annonça que le mémoire avait été signé par quatre-vingt-quinze membres de la Chambre, et que plusieurs autres députés conservateurs avaient aussi fait des remontrances contre une prorogation. Tout le monde devait convenir que le gouvernement s'est rendu coupable d'un outrage qui ne doit pas être toléré. On travaille à saper les bases de l'indépendance du Parlement dans le but de sauver des ministres contre qui il existe une preuve *prima facie* de culpabilité. Le gouverneur-général ne devait point recevoir l'avis de ses ministres sur le sujet de l'exercice de la prérogative royale.

Il continua en parlant de la partialité de l'Orateur et de celle du gouverneur; il recommanda d'éviter toute démonstration inconvenante, et de prendre tous les moyens de connaître l'opinion du pays.

L'hon. M. Blake prit la parole pour expliquer les raisons pour lesquelles il avait refusé ainsi que M. Dorion d'accepter une commission royale. Mais la question n'est plus de savoir s'ils avaient tort ou raison. Il s'agit maintenant de savoir si le droit du Parlement de juger les crimes des ministres lui sera enlevé.

Il discuta avec une grande vivacité la preuve qui a été faite jusqu'ici et dit que pour sa part il n'accepterait jamais le verdict d'un tribunal constitué par les accusés, quelles que fussent les personnes qui le composent.

L'hon. M. Huntington fit l'historique de ses procédés depuis le commencement, assurant que dans une demi-heure de témoignage oral il pourrait établir d'une manière incontestable toute la preuve écrite qu'il avait fait publier. Il termina en annonçant qu'il ne comparait pas devant la commission et qu'il reviendrait à la charge quand le Parlement se réunirait de nouveau.

L'hon. M. Dorion, après avoir dit que le désaveu du bill des serments était dû au ministère, proposa l'ajournement à sept heures et la formation d'un comité chargé de rédiger des résolutions.

Cette proposition fut acceptée.

Dans la soirée, la réunion dans le comité des chemins de fer fut nombreuse et enthousiaste. Des discours furent prononcés par MM. Cauchon, Mills, Forbes, Cartwright, A. J. Smith, T. Burpee, MacDonald (d'Inverness), Cunningham, Coffin, Goudge,

Fiset, Letellier, Christie, Rymal, John Young, Jetté, Anglin et MacKenzie.

Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité:— Il fut proposé par M. Cauchon secondé par M. Mills et résolu:

Que dans l'opinion de cette assemblée, la prorogation du Parlement en ne donnant pas à la Chambre des Communes l'opportunité de poursuivre l'enquête qu'elle avait entreprise, est une violation révoltante des privilèges et de l'indépendance du Parlement et des droits des citoyens.

Proposé par le Dr. Forbes, secondé par M. Cartwright et résolu:

Que dans l'opinion de cette assemblée, c'est à la Chambre des Communes qu'il appartient d'instituer et poursuivre une enquête relativement aux accusations dirigées contre les ministres et que ces derniers en enlevant l'enquête aux Communes pour la confier à une commission qu'ils ont nommée eux-mêmes et qu'ils contrôlent, pour les juger, ont effrontément violé les droits, les privilèges et l'indépendance du Parlement, et qu'il sera du devoir impérieux de la Chambre des Communes dès qu'il lui sera permis de se réunir de prendre des mesures pour revendiquer ses droits et reprendre l'enquête parlementaire.

Le rapport qui précède est tiré de la *Minerve* et surtout du *Nouveau Monde*.

La prorogation de la Chambre fait plus de bruit dans le moment que les lettres et documents publiés par M. McMullen. Les passions politiques n'ont pas été aussi excitées depuis bien des années. On se propose de faire des assemblées publiques dans tous les comtés et de faire adopter des résolutions contre la prorogation et la nomination de la Commission Royale.

Le Gouverneur-Général a publié un document dans lequel il explique les raisons qui l'ont engagé à proroger la Chambre. Ils prétend qu'il est tenu de suivre l'avis de ses ministres tant qu'ils représentent ou sont sensés représenter la majorité de la Chambre.

La *Gazette* dit qu'on peut différer honnêtement sur l'opportunité de la prorogation, mais que le Gouverneur-Général ne peut cependant être tenu responsable de ce qui est arrivé.

Le *Globe* dit que Lord Dufferin a agi constitutionnellement mais sans sagesse et d'une manière outrageante pour la Chambre, qu'il aurait dû dans les circonstances intervenir pour protéger la Chambre et ne pas accepter les conseils de ses ministres puisqu'ils étaient les accusés et lui demandaient de commettre une violation des privilèges de la Chambre.

Le *Herald* fait une légère distinction entre la responsabilité du Gouverneur dans ce cas et celle de ses ministres. Il prétend que la pétition des membres de la Chambre était suffisante pour lui démontrer que le gouvernement ne représentait plus la majorité; que d'ailleurs rien ne peut le justifier d'avoir permis à ses ministres d'empêcher la Chambre de recevoir le rapport du comité qu'elle avait nommé et de continuer à s'occuper d'une affaire dont elle était saisie.

Le Gouverneur-Général a affirmé que ses ministres n'ont rien eu à faire avec le désaveu du bill des serments en Angleterre.

ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. CREVIER.

Ce remède célèbre dont l'efficacité est attestée par des prêtres, des médecins et des milliers de personnes, est plus nécessaire que jamais.

A vendre au laboratoire du Dr. Crevier, No. 44, Rue Bonsecours, et chez MM. Devins & Bolton, pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal. 4-25h

Notre agent spécial, M. Dumas, est de retour d'un voyage qu'il vient de faire dans le bas du fleuve. Partout il a été fort bien accueilli, principalement à L'Isle Verte, Trois-Pistoles, Le Bic et Rimouski. Nos meilleurs remerciements à qui de droit.

ÇA ET LÀ.

BANQUES, COMMERCE, INDUSTRIE.

On continue de fonder des banques, des compagnies d'assurance, des sociétés de construction, on trouve des capitaux pour tout, excepté pour l'industrie. Tout le monde maintenant est plus ou moins banquier ou aspire à le devenir. Il y en a qui aimeraient mieux être caissiers de banque que ministres. Et après tout quand on voit tous les jours les fronts les plus orgueilleux s'incliner devant ces rois de la finance, quand on voit toutes les influences se soumettre à leur sceptre, on s'explique cet engouement pour la caisse. Mettez-vous sur la rue et regardez qui du caissier de la banque de Montréal ou du premier ministre, reçoit les plus beaux saluts. Il y a parmi ces caissiers des gens d'esprit qui savent à quoi s'en tenir sur ces politesses de convention et ne se laissent pas monter la tête. A d'autres il ne manque qu'une couronne sur la tête ou un trident à la main pour leur donner de faux airs de potentat ou de demi-dieu en herbe.

Mais nous nous écartons de la question, nous voulions simplement dire que si on trouvait pour l'industrie les capitaux qu'on trouve pour fonder des banques, des compagnies d'assurance et des sociétés de prêt, le pays deviendrait riche en peu de temps, pourvu qu'en même

temps on eût assez d'énergie pour obtenir les lois protectrices et le marché dont l'industrie a besoin.

Nous espérons qu'avant longtemps l'agriculture et l'industrie qui sont si intéressées à se soutenir l'une et l'autre s'uniront dans une patriotique croisade pour détruire le funeste monopole de l'agiotage et du commerce d'importation. Il faut que bientôt elles lèvent hardiment leur drapeau et imposent aux hommes publics le programme politique qui seul pourra nous donner la prospérité et faire du Bas-Canada ce qu'il doit être.

Mgr. Cappel fait en ce moment à Londres des sermons si remarquables que la haute société protestante en est émue. Il lui reproche son matérialisme dans des termes qui la font tressaillir malgré elle. Il ne ménage pas non plus l'église anglicane dont il démontre clairement les contradictions et les inconséquences. Il reproche aux anglicans de prendre à la religion catholique précisément les choses qu'ils condamnaient le plus, ce qu'ils appelaient des superstitions et de laisser de côté les sacrements, la partie la plus consolante de la vraie religion. Il leur dit avec beaucoup de raison qu'ils feraient aussi bien de croire douze miracles ou mystères que d'en croire un seul et d'accepter l'infailibilité d'une église vivante que de croire à celle de prophètes défunts.

Les sermons de Mgr. Manning et de Mgr. Cappel ont une force de logique qui ne peut manquer de produire de l'effet sur le peuple anglais.

Il y avait avec nous à Dalhousie, Baie-des-Chaleurs, un ministre protestant de bonne mine et d'un excellent caractère. Le dimanche nous fûmes fort surpris de le voir arriver de son église avec soutane, et ceinturon noir, habillé comme un vrai prêtre catholique, apostolique et romain. Nous crûmes d'abord, en le voyant venir de loin, que c'était quelque prêtre étranger en promenade, mais nous reconnûmes bientôt notre bon ministre M. Brown. Curieux de connaître son histoire, nous eûmes avec lui une conversation qui nous fut très agréable. Nous apprimes qu'il appartenait à l'église anglaise.

— Appartenez-vous lui dis-je, à ce qu'on appelle *High Church*.

— Je n'aime pas, dit-il, ces distinctions; j'appartiens tout simplement à l'église d'Angleterre. Je n'aime pas plus la distinction qu'on fait dans notre église que j'aimerais à être appelé ultramontain ou gallican si j'étais catholique romain. Je dis catholique *romain*, remarquez bien, parce que je suis catholique et je suis surpris que vous vous arrogiez seul le droit de porter ce titre. A propos, ajouta-t-il, je crois que les anglicans et les catholiques pourraient maintenant trouver un terrain commun où l'entente serait facile, car, vraiment, sur presque tous les points nous sommes d'accord.

Voulant savoir exactement à quelle secte il appartenait je lui demandai quel était l'homme dont les enseignements faisaient autorité dans son église.

— Le Dr. Pusey est l'homme, répondit-il, dont les doctrines nous plaisent davantage.

Il admet l'utilité de la confession, croit à la présence réelle et reconnaît qu'il est bon de prier la sainte Vierge.

Il n'y a réellement que sur la question de l'infailibilité qu'il est franchement protestant, et le mariage, car il est marié, et n'aimerait pas sans doute, s'il était prêtre, renvoyer sa femme. J'oubliais de dire qu'il approuve la position énergique prise par les catholiques du Nouveau-Brunswick sur la question des écoles.

Le *Star* de Montréal se défend en ce moment de l'accusation d'écrire blanc ou noir pourvu que ça paie. Il fait bien de se défendre, car il y a longtemps que ce bruit court. On disait même qu'il faisait les choses sans cérémonie carrément. A propos, nous nous permettrons de faire publiquement une remarque qui a déjà été faite souvent privément. Sans blâmer nos compatriotes de recevoir ou d'acheter des journaux anglais, nous croyons qu'ils ne devraient pas le faire au détriment des journaux français. Nous voyons, par exemple, tous les jours des gens acheter le *Star* pour y lire des nouvelles qu'ils trouveraient dans le *National* et la *Minerve*. Nous dirions bien le *Nouveau-Monde* aussi, mais nous n'osons plus parler de lui ni en bien ni en mal, sans avoir sa permission.

L. O. DAVID.

LA COMMISSION ROYALE.

La commission royale chargée de faire l'enquête sur les accusations du Pacifique se compose du juge Cowan d'Ontario, des juges Day et Polette de Québec.

C'est en 1854 que M. Polette entra dans la vie publique.

Il fut élu aux Trois-Rivières comme adversaire du ministre Hincks-Morin qui tomba le premier jour de la session et fut remplacé par le cabinet McNabb-Morin, qui était basé sur une coalition.

M. Polette joua un rôle assez brillant; mais il ne resta pas longtemps dans la politique, et il fut comme M. Day, nommé juge au bout de quelques années.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. le professeur Parkman, le célèbre historien, est à Québec. Il réside actuellement à l'hôtel St. Louis.

Il est rumeur que trois juges bien connus de cette province ont envoyé ces jours derniers leur résignation. Ceux que la rumeur désigne ainsi sont les Hons. juges Duval, Drummond et Badgley.

Nous lisons dans le *Métis*:

L'autre jour deux Sauvages Montagnais, venant de la Rivière McKenzie, se sont présentés à l'Archevêché avec deux peaux de caribou. "Nous venons, dirent-ils, avec ces peaux payer une dette que notre oncle a contractée ici, il y a deux ans avec le Grand Chef de la Prière. Il nous a dit que le Grand Chef de la Prière qui reste ici, lui avait prêté £2.00 et il nous a donné ces peaux pour le payer."

Ces deux Sauvages sont deux bons chrétiens appartenant à la mission de Pile à la Croix.

Le 8 juillet, à 2 heures 22 minutes du matin, un fort tremblement de terre a été ressenti à Valparaiso, Chili. Quelques personnes ont été écrasées sous les débris des bâtiments renversés. Une dame est morte de frayeur. Les dommages sont considérables, plusieurs églises et une quantité de maisons ayant été totalement ou partiellement démolies.

Pendant la nuit du 9 juillet, une pluie diluvienne est tombée sur les villes de Lima et Callao, Pérou. L'inondation a été d'autant plus désastreuse que les habitations ne sont pas construites de manière à pouvoir résister à la pluie, qui est un phénomène presque inconnu en ces localités. Le palais de justice a été transformé en lac, et nombre de manuscrits précieux ont été détruits dans la grande bibliothèque. Le total des dommages est évalué à un demi-million de soles.

LE PROGRAMME CATHOLIQUE.—D'après certains documents récemment publiés par Mgr. l'Évêque des Trois-Rivières, il appert que ce programme a été soumis à Rome, par Sa Grandeur, le 15 février dernier, comme l'atteste une lettre de la Sacrée Congrégation, dans laquelle il est dit que "le dit programme est très apte à procurer le bien de la religion catholique et de la société civile en Canada." De plus: "Nous sommes d'avis qu'il faut y tenir et que tout électeur catholique doit l'avoir sous les yeux quand il se décide à voter."

Il est bon de se rappeler que les journaux en question ne contestaient point le fonds autant que l'opportunité du programme.—*Pionnier de Sherbrooke*.

L'hon. M. Black, juge de l'Amirauté est mort, la semaine dernière, à Cacouna.

Le regretté défunt était âgé de 73 ans et depuis 37 ans juge de l'Amirauté.

Les Modocs ont été trouvés coupables et condamnés à être fusillés. Le général Davis n'attend que la signature du verdict pour exécuter la sentence.

Le bruit court que le contrat du Pacifique a été enlevé à Sir Hugh Allan et que l'hon. M. Tilley va se rendre en Angleterre pour essayer de faire l'emprunt nécessaire au Pacifique.

Un terrible accident a eu lieu sur le chemin de fer de Chicago et Alton, près de Lemont. Un train de fret est venu en collision avec un train de passagers, 14 personnes ont été tuées, et plus de 37 ont été horriblement blessées. Pour un grand nombre, leurs blessures seront mortelles. Les chars ont péri feu.

Parmi les passagers les uns ont été brûlés par la flamme, les autres par l'eau bouillante.

INTRÉPIDITÉ DU PRÉSIDENT GRANT.—Une demoiselle de Washington a été délivrée d'un grand danger par la galanterie et l'intrépidité du président des États-Unis. Elle se promenait dans un phaéton auquel étaient attelés deux chevaux bouillants. Tout à coup les chevaux prirent l'épouvante. Le président qui par hasard se promenait dans la même rue lança ses chevaux au galop dans le dessein de porter secours à la jeune fille. Avec l'aide d'un autre citoyen important de Washington, il vint à bout d'arrêter les chevaux effrayés, lorsque déjà ils avaient mis la phaéton presque tout en pièces. Il saisit la demoiselle dans ses bras et la transporta dans son carrosse.

Les journaux américains font à ce sujet de grands éloges du sang froid et de l'intrépidité que le Président Grant a déjà déployés en pareil cas.

COMMENT ON JUGE LES ACCIDENTS ARRIVÉS LE DIMANCHE AUX ÉTATS-UNIS.—Au moment où une voiture renfermant M. Henry Horton, sa femme et sa fille, de Middletown, traversait la voie du chemin de fer de l'Erie, est arrivé un train express qui était de trois heures en retard et qui, par conséquent, était lancé à toute vitesse. La voiture a été brisée, ses trois occupants dangereusement blessés, miss Horton mortellement, et les deux chevaux écrasés. Cet accident n'aurait pas pu arriver un autre jour que le dimanche, car, à l'endroit où il s'est produit, stationne, du lundi au samedi, un employé chargé de faire des signaux à l'approche des trains; mais, quand vient le dimanche, l'employé a congé, et tant pis pour les passants. Ils n'ont qu'à rester chez eux, comme l'a décidé, dans une circonstance analogue, une cour de Boston devant laquelle un promoteur, estropié par un train de chemin de fer, réclamait une indemnité à la compagnie. La cour repoussa la demande par le motif qu'on n'est pas excusable de sortir le dimanche, sauf pour aller à l'église, et que si le demandeur n'eût pas été se promener pour son plaisir, l'accident ne fût pas arrivé.

INHUMANITÉ.—On vient de découvrir à Philadelphie un exemple de cruauté incroyablement révoltante. Une jeune personne de cette ville Miss Mary Rowland, était tenue sequestrée depuis le jour de Noël, par sa belle-mère et sa belle-sœur, dans une petite chambre au haut de leur maison d'habitation, Dickinson street. Cette chambre était obscure, sans air, grouillante de vermine, et la malheureuse recluse à laquelle elle servait de prison ne recevait qu'une nourriture grossière et insuffisante. Avant-hier, Miss Mary Rowland a réussi à briser l'unique fenêtre qui donnait jadis du jour dans sa chambre, mais qui avait été condamnée depuis son incarcération, à gagné le toit d'une maison voisine, puis la rue, et a couru se réfugier chez une de ses sœurs, mariée, Mme Margaret Sailor à laquelle elle a conté les tortures qu'on lui faisait endurer depuis huit mois. Mme Sailor, après s'être occupée des premiers

soins réclamés par l'état de sa sœur que sa maigreur diaphane et l'air de souffrance empreint sur ses traits rendaient presque méconnaissable à ses yeux, a déposé une plainte contre les deux bourreaux, Mme Joséphine Rowland et Miss Sarah Jean-Baptiste Rowland.

Ces deux créatures ont été arrêtées et écrouées au quartier-général de police en attendant l'investigation. Une visite faite par la police dans le misérable réduit qui avait si longtemps servi d'*in pace* à Mary Rowland, a confirmé surabondamment son récit. Bien que les deux mégères, en s'apercevant de l'évasion de leur victime, eussent précipitamment lavé et blanchi la chambre, dans l'intention de faire disparaître les traces de leur crime, il était impossible d'y poser le pied sans écraser par centaine les insectes les plus hideux, et l'odeur était tellement infecte que le shérif lui-même a été obligé de se boucher les narines. Quant aux personnes qui l'avaient accompagné dans cette visite, il leur avait fallu, sous peine d'asphyxie, battre aussitôt en retraite.

Miss Mary Rowland est un véritable squelette. Le système de privations auxquelles elle était soumise a entièrement ruiné sa constitution, et de l'avis général des médecins qui l'ont vue elle n'a plus que quelques jours à vivre.

Les maisons d'éducation ou les particuliers qui auraient besoin d'un professeur de français ou directeur de ferme pourraient s'adresser à M. C. Boyer, bureaux de *L'Opinion Publique*, Montréal.

VARIÉTÉS.

Une femme du monde, jeune, élégante, passait à pied dans la rue Vivienne. Un de ces Lauzuns de trottoir, qui font métier d'importuner les femmes de leurs insolentes galanteries, s'attache à ses pas et lui tient des propos inconvenants. Fort embarrassée, madame de C... passe de l'autre côté de la rue; mais le manant continue de la suivre et de chuchoter à son oreille. A bout de patience, Mme de C... s'arrête, tire son porte-monnaie, y prend un sou, et, tournant pour la première fois la tête:

—Tenez, dit-elle, voilà pour vous, mon brave homme. Le mendiant d'amour s'éloigna sans demander son reste.

Lorsque M. Avoyné de Chantereine prêta serment devant la Cour royale, où il venait d'être nommé conseiller, M. Séguier, feignant d'avoir mal entendu son nom, lui dit:

—Monsieur, vous avez mangé la moitié de votre nom.

Un père sermonait son fils et lui reprochait de se lever trop tard.

—Apprends, lui disait-il, le prix et les avantages de la diligence. Un homme, qui s'était levé de grand matin, trouva au milieu du chemin une bourse pleine de louis.

—Mais, papa, celui qui l'avait perdue s'était levé plus matin encore.

Un jeune seigneur traitait, un jour, Voltaire avec la plus grande familiarité et appuyait sur la différence qui les séparait.

—La seule différence que je trouve entre nous, répondit fièrement Voltaire, c'est que je porte mon nom, et que vous traînez le vôtre.

On lit dans un journal français:

M. A... attaché au service de la sûreté, avait une femme. Il eût été heureux en ménage tout comme un autre, si la femme n'avait été flanquée d'une belle-mère. A... aimait sa femme, il ne put vivre avec sa belle-mère, ajoutez qu'il était affligé d'une maladie d'estomac. Il y avait là bien des raisons pour être de mauvais humeur. Nous ne savons si ce fut la belle-mère ou bien sa maladie d'estomac qui influa sur le caractère du mari, ou encore la combinaison de ces deux éléments, mais le fait est que son intérieur en fut troublé. S'étant séparé de sa belle-mère, sa femme refusa de le suivre et se retira chez ses parents. La belle-mère triomphait. A... en perdait le boire et le manger. Un jour, il se promenait en faisant son service; on se promène beaucoup dans sa profession, il est donc assez naturel qu'il se soit rencontré avec sa femme qui a aussi le droit de se promener. Sa femme était accompagnée de sa mère, et la vue de son épouse en pareille société, exaspéra le sieur A... qui souffrait sans doute énormément de son estomac ce jour-là. Aussi lui vint-il une idée singulière, celle d'empoigner sa femme et de la fourrer au violon. Il n'avait besoin de personne pour cela. Il lui suffisait d'abuser de ses fonctions et d'exhiber son "œil," c'est ce qu'il fit. La dame A... fut conduite au poste, sous quel prétexte, nous l'ignorons; mais il ne pouvait être agréable pour la victime de cette vengeance conjugale. Bref, Mme A... passa la nuit dans l'ignominieuse retraite que lui avait ménagée son mari. Le matin, le commissaire de police la relâcha.

Nous ne savons comment M. le préfet de police a pris la gentillesse du sieur A... mais ce qui est certain, c'est que Mme A... a profité de l'injure qui lui a été infligée pour faire prononcer sa séparation.

Louis XIV était de la dernière rigidité aux revues de sa maison; il ne pardonnait point à un gendarme à qui il manquait quelque pièce de son ajustement militaire. Un Gascon, garde du corps, qui avait perdu au jeu son buffle, fut obligé néanmoins de figurer dans une revue. Louis XIV, ne lui voyant point de buffle, le cassa malgré sa bonne mine, sa belle taille et son air dégagé. Le Gascon alla le lendemain promener dans le parc sa douleur. Il vit de loin Louis XIV, qui s'y promenait aussi; il se mit dans l'attitude d'un homme qui épouche au soleil ces petits animaux, apanage de la misère. Louis XIV l'aperçut. Un garde se détacha pour avertir le Gascon que le roi l'avait observé.

—J'en suis bien aise, répliqua le garde cassé; dites à Sa Majesté que je fais la revue de mes gardes du corps, et que je casse ceux qui n'ont pas de buffle.

Il eut sa grâce.

Le meilleur remède connu contre la diarrhée: les Pilules de Colby.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A l'Ermitage, St. Jean, P. Q., le 2 août courant, Mme F. A. Langelier a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 18 courant, à l'âge de sept mois et 26 jours, Noël-Ignace-Arthur Rodrigue, enfant de Louis Carle, For., marchand.

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

LE

CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

PAR JOSEPH MARMETT

(Suite.)

« Je lui tins parole. Les robes noires vinrent demander l'hospitalité à mes frères auxquels je persuadai de laisser s'établir les missionnaires au milieu de nous. Ce ne fut pas sans peine. Les sorciers de la nation qui prévoyaient la perte de leur autorité, employèrent tous les moyens possibles pour chasser les robes noires. Mais les efforts de quelques chrétiens qu'il y avait déjà parmi nous et le courage des missionnaires finirent par faire dominer la religion chrétienne dans nos bourgades.

« Beaucoup de lunes et d'années s'écoulèrent et l'aîné de mes onze fils avait vu dix-huit printemps, lorsque mes guerriers me proposèrent de descendre aux Trois-Rivières pour y faire la traite des pelleteries. Il y avait longtemps que nous n'y étions descendus, car depuis la mort de mon second père Champlain, les Iroquois étaient devenus, par leurs fréquentes victoires, la terreur des nôtres.

« Nous partîmes deux cent cinquante guerriers dont j'étais le premier capitaine. Nous descendîmes la rivière sans rencontrer un seul ennemi. Comme nous approchions du fort des Trois-Rivières, nous poussâmes nos canots au milieu des joncs du rivage pour faire notre toilette de fête et rafraîchir nos tatouages avant de paraître devant les Français. Tandis que nous étions occupés ainsi, nos sentinelles jetèrent le cri de guerre. Un grand parti d'Iroquois venait nous attaquer. Nous saisîmes nos armes, et après un engagement rapide, les Iroquois prirent la fuite. Nous les poursuivîmes et en fîmes beaucoup prisonniers. Un grand nombre avait été tué. (1)

« Nous échangeâmes nos pelleteries aux Trois-Rivières et repartîmes pour notre pays, triomphants et joyeux, et nos ceintures chargées des scalp de la victoire. Hélas! nous devions bientôt apprendre que nous aurions mieux fait de rester dans notre bourgade pour défendre nos familles.

Ici le Renard-Noir s'arrêta quelques instants. On eut dit qu'il voulait rassembler ses forces pour raconter les choses pénibles qu'il lui restait à dire.

Depuis quelques instants Mornac semblait distraité. Il se retournait fréquemment pour regarder par la fenêtre près de laquelle il était assis. Avant la pause que le Renard-Noir venait de faire, le chevalier s'était penché vers Jolliet et lui avait dit rapidement à l'oreille :

— Regardez donc du côté des palissades qui entourent la maison. Il me semble apercevoir quelque chose comme une tête d'homme qui s'agitait au-dessus de la pointe des pieux.

— Chut! fit Jolliet. Prenons garde d'effrayer les dames. Examinons en silence et à la dérobée.

En ce moment deux gros chiens de garde qui dormaient dans la cour se mirent à aboyer. Les femmes se regardèrent en frissonnant.

— Sentiraient-ils quelqu'un? demanda Mme Guillot qui ne put s'empêcher de pâlir.

— Bah! repartit Joncas, tout est tranquille aux environs. Les chiens jappent à la lune qui se lève.

Le croissant de la lune argentait en effet le champ azuré de la nuit, au-dessus des grands arbres muets.

— Je ne vois plus rien, reprit Mornac à voix basse. La tête a disparu.

— Vous vous trompiez, fit Jolliet sur le même ton.

Les chiens n'aboyaient plus, mais grondèrent sourdement.

— Veuillez continuer, chef, dit Jolliet à voix haute pour chasser la crainte qui commençait à saisir les femmes. En supposant qu'il y aurait des Iroquois aux environs, la grande peur qu'ils ont des chiens les forcerait de se tenir à quelque distance de la maison.

Pendant que Mornac à demi tourné vers la fenêtre continuait à regarder négligemment au dehors, le Renard-Noir reprit son récit.

— Nous étions encore à une journée de marche de Teanaustayé ou Saint-Joseph qui était la principale bourgade de la nation et celle que j'habitais avec Fleur-d'Etoile et mes fils, lorsque, en mettant pied sur le rivage pour y passer la nuit, nous trouvâmes un pauvre vieux guerrier de notre village. Il était blessé gravement et se traînait à peine. A notre vue il se mit à pousser des gémissements lamentables. « Mes fils, s'écria-t-il, semblent être dans la joie quand ils devraient pleurer! » Nous crûmes que ses esprits s'étaient égarés par suite de l'affaiblissement où il se trouvait. Il s'en aperçut et nous dit : « Pleurez, ô mes fils! pleurez vos femmes et vos enfants massacrés; pleurez les vieillards de la nation disparus! Teanaustayé n'est plus!

Les Iroquois ont brûlé nos cabanes après s'en avoir surpris et tué tous les habitants! Blessé moi-même j'ai pu m'échapper et m'enfuir jusqu'ici, où depuis plusieurs jours je me traîne en mourant à chaque pas!

« Un long hurlement de douleur, suivi d'un morne silence, accueillit ces nouvelles horribles.

« Voici ce que le blessé nous apprit quand nos oreilles purent l'écouter.

« Quelques jours auparavant, (1) tandis que le soleil du matin dorait les champs de maïs qui entouraient le village paisible, et que des groupes de jeunes filles babillaient à l'ombre des ouigouams, que les vieilles femmes pilaient le grain dans des mortiers de bois et que les enfants nus se roulaient dans la poussière, pêle-mêle avec les chiens couchés au soleil, un cri de terreur éclata dans le silence où reposait la bourgade.

« Les Iroquois! les Iroquois!

« La bourgade venait d'être envahie par un grand parti de guerriers ennemis. (2) Les quelques hommes valides laissés pour la garde du village voulurent courir à leurs armes et se défendre. Ils furent les premiers tués. La robe noire qui demeurait à Teanaustayé, et que les blancs appelaient père Daniel, et que nous nommions *Achiendase*, s'efforça de rallier les défenseurs en promettant le ciel à ceux qui mourraient pour leur famille et leur religion. Quelques vieillards l'entourèrent, ainsi que toutes les femmes et les enfants. Et ce fut tandis qu'il baptisait ceux qui ne l'étaient pas encore qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse.

« Le petit nombre de défenseurs qui se trouvaient dans le village une fois tués, les Iroquois tournèrent leur furie contre les femmes, les enfants et les vieillards, et mirent le feu à tous les ouigouams.

« Quand la bourgade ne fut plus qu'un tas de cendres fumantes, les ennemis se retirèrent avec près de sept cents prisonniers dont ils tuèrent un grand nombre en retournant chez eux. Beaucoup plus avaient été égorgés dans l'enceinte du village.

« Ce récit lamentable nous plongea dans l'abattement le plus profond.

« Le lendemain soir, nous arrivâmes à l'endroit où Teanaustayé s'élevait naguère. Au lieu des cris de triomphe, des fêtes, des femmes joyeuses que nous avions d'abord prévu devoir nous accueillir à notre glorieux retour, nous ne trouvâmes que ruine, mort et désolation.

« C'était là que j'avais laissé ma pauvre Fleur-d'Etoile et ses sept plus jeunes enfants. Mes quatre fils aînés m'avaient accompagné jusqu'aux Trois-Rivières. Silencieux, nous nous assîmes au milieu des restes méconnaissables de nos familles massacrées. Immobiles, la tête penchée, les yeux fixés sur les cendres encore fumantes de notre village, nous passâmes ainsi la nuit. Les larmes et les gémissements ne conviennent qu'aux femmes; le deuil des guerriers doit être fier et calme.

« Le lendemain, nous allâmes nous réfugier dans le village de Tohotœnat (Saint-Michel) qui était le plus rapproché de notre bourgade anéantie.

« Là, j'appris le sort de l'infortunée Fleur-d'Etoile. Elle avait réussi à se sauver dans les bois avec ses enfants, et s'était cachée dans un épais buisson où elle se croyait en sûreté. Les Iroquois chassèrent les furtifs comme des bêtes sauvages. Ils passèrent près de l'endroit où la mère tremblante était blottie. Ces chiens ne la voyaient pas et l'auraient dépassée quand son dernier enfant qu'elle portait à la mamelle se mit à crier. Elle voulut étouffer les vagissements du malheureux petit être qui la perdait. Les Iroquois avaient entendu et bondirent sur leur proie comme des loups enragés. Ils assommèrent ma pauvre Fleur-d'Etoile à coups de tomahak, après avoir massacré sous ses yeux nos enfants dont ils fracassèrent la tête sur un tronc d'arbre. Un seul d'entre eux, qu'ils avaient laissé pour mort, revint ensuite à lui et me dit ces épouvantables malheurs.

Le Renard-Noir, ému par ces terribles souvenirs, s'arrêta un instant encore. Son accent étrange, sa voix profonde et vibrant sous le coup de l'émotion, avait quelque chose de sombre qui étreignait péniblement l'âme de ses auditeurs. Tous étaient comme suspendus à ses lèvres et l'écoutaient silencieusement. La femme de Joncas oubliait de faire tourner son rouet, Joncas lui-même fumait avec une pipe éteinte. Mme Guillot avait laissé tomber son tricot sur ses genoux. Jeanne de Richecourt ne détachait ses grands yeux humides de la figure bizarrement tatouée du Renard-Noir, qui se dessinait sur le mur et montait jusqu'au plafond où la touffe de cheveux, droite sur le crâne du Huron, s'agitait sinistrement sur le fond rouge de la lumière blafarde que projetait la mèche négligée d'une chandelle fumeuse.

Durant cette seconde interruption, les chiens, qui s'étaient tûs auparavant, poussèrent tout à coup un de ces hurlements déchirants qui portent au loin dans la nuit une indéfinissable horreur. On aurait dit un immense sanglot humain arraché par des tortures infernales.

Le silence qui régnait déjà dans la vaste salle prenait un caractère inquiétant. Chacun examinait son voisin à la dérobée en s'efforçant de cacher le malaise qu'il éprouvait.

Mornac, la main négligemment appuyée sur la crosse de l'un des pistolets passés à sa cein-

ture, et Jolliet, regardaient au dehors. Ils ne voyaient rien d'inolite et n'apercevaient au-dessus de la palissade que les larges eaux du fleuve qui se berçaient mollement au loin sous la lumière bleuâtre de la lune.

Après un hurlement prolongé, la voix des chiens s'éteignit encore en un grognement menaçant, et le Renard-Noir poursuivit d'un ton morne et sourd :

« Pendant la saison des neiges qui suivit, je tâchai de persuader à nos guerriers d'être plus déliants que par le passé et de garder les environs de nos bourgades pour ne pas être surpris. Ils m'écoutèrent d'abord; mais l'insouciance funeste qui a perdu notre malheureuse nation reprit bientôt le dessus, et ils finirent par mépriser la voix d'un chef plus expérimenté qu'eux tous. Mes fils m'avertirent que l'on murmurait même contre moi. On m'accusait d'être la cause de tous les maux qui avaient fondu sur nous. Depuis, disait-on, que le Renard-Noir avait amené les missionnaires avec lui, la nation semblait avoir été abandonnée du Grand-Esprit. C'étaient les sorciers et les païens qui répandaient ces bruits.

« L'hiver était fini et le soleil du printemps achevait de fondre la neige autour de nos cabanes, lorsque mes quatre fils aînés partirent pour aller voir les robes noires, Brébeuf et Lalemant, que nous appelions *Echon* et *Achiendase*, qui demeuraient à Ataronchronons (Saint-Louis.) Le plus jeune de mes enfants, blessé à Teanaustayé, restait seul avec moi.

« Il y avait trois jours que mes fils m'avaient quitté, lorsque un matin, (1) nous aperçûmes un nuage épais de fumée qui s'élevait, dans l'éloignement, par-dessus les arbres dépouillés de leurs feuilles.

« Un long cri de détresse s'échappa de nos poitrines : « Les Iroquois! Ils brûlent Saint-Louis! »

« Nous regardions en silence cet amas de fumée mêlée de flamme, qui montait vers le ciel, quand nous vîmes accourir deux de nos frères d'Ataronchronons. Ils étaient hors d'haleine et paraissaient frappés de terreur. Nos craintes n'étaient que trop vraies. Les Iroquois venaient d'incendier Saint-Louis après avoir détruit Saint-Ignace et massacré les habitants des deux bourgades.

« Je pensai à mes quatre fils qui devaient avoir été surpris et tués à Ataronchronons et mon cœur souffrit horriblement. Dans l'espérance de les sauver s'il était encore temps ou de les venger du moins, je suppliai les guerriers de Tohotœnat de me suivre pour aller combattre nos ennemis. Ils ne voulurent pas m'entendre et m'accablèrent de malédictions, disant que je leur avais attiré tous ces désastres.

« Je baissai la tête et sortis seul de leur village après avoir demandé à une vieille femme de prendre soin de mon plus jeune fils.

« Saint-Louis était à deux heures de marche au nord de Tohotœnat. J'avais fait plus de la moitié du chemin, bien décidé à me faire tuer par les Iroquois, lorsque je rencontrai un parti de trois cents guerriers hurons. Ils étaient chrétiens et venaient de la Conception et de Sainte-Madeleine, bourgs situés à l'ouest de Saint-Ignace et d'Ataronchronons. Ils étaient armés pour le combat et se dirigeaient vers Sainte-Marie qui courait de grands périls; ce village n'était qu'à une heure de Saint-Louis.

« A Ataronchronons, nos frères nous apprirent que de Saint-Ignace et de Saint-Louis il ne restait plus que des cendres et des cadavres. Les deux robes noires, *Echon* et *Achiendase*, y avaient péri en bénissant l'agonie des nôtres (2).

« Un des furtifs me dit qu'il avait vu mes quatre fils tomber morts en protégeant les robes noires.

« De mes onze enfants il ne me restait plus qu'un!

« Je n'eus pas le temps de les pleurer. Une avant-garde de deux cents Iroquois s'avancait pour commencer l'attaque de Sainte-Marie. Nous nous séparâmes en plusieurs partis pour les arrêter. La première bande de nos guerriers fut repoussée. Comme les Iroquois les poursuivaient en les chassant vers Ataronchronons, je tombai sur les ennemis avec deux cents Hurons chrétiens qui m'avaient choisi pour chef.

« Surpris, les Iroquois lâchèrent pied à leur tour et coururent se réfugier dans l'enceinte de

(1) Le 16 mars 1649.

(2) Les reliques du Père Brébeuf et du Père Gabriel Lalemant, sont conservées à l'Hôtel-Dieu de Québec, dans une cellule érigée en oratoire. Jusqu'à présent on n'avait aucune donnée sur la manière dont ces restes précieux avaient été recueillis à la bourgade Saint-Louis du pays des Hurons.

Voici, concernant ce sujet, quelques renseignements inédits qui nous sont fournis par M. l'abbé Casgrain. Ils se trouvent dans un manuscrit montagnais et français, appartenant à l'archevêché de Québec, et écrit par le Père François de Crépéuil sur les sauvages de la mission de Tadoussac.

— Extrait d'une copie de la circulaire du Père de Crépéuil touchant la mort du F. François Malherbe, arrivée au lac Saint-Jean, en avril 1646.

« Il nous a été ravi à l'âge de 60 et 9 ans dont il en a passé 42 dans notre compagnie. Sa vocation luy commença dans le pays des Hurons où il était avec nos missionnaires en qualité d'engagé, lorsque les PP. Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant de Ste. et heureuse mémoire, furent martyrisés par les Iroquois le 16 et 17 de Mars 1649, comme il eut l'honneur aussi bien que la charité de nous apporter sur son dos durant 2 lieues les corps grillés et rotés de ces religieux martyrs. »

On voit par ce passage que c'est le frère Malherbe qui recueillit ces reliques et les porta au fort Sainte-Marie et les y remit aux PP. Jésuites. Elles y furent conservées et probablement amenées à Québec par le P. Ragueneau qui accompagnait les restes de la nation huronne.

Saint-Louis. Les palissades seules restaient debout. Les ennemis y cherchent un abri. Nous les y suivons. Le grand nombre est tué, le reste se sauve. Nous étions maîtres de la place. Ce ne fut pas pour longtemps. Au bout d'une heure le principal corps des Iroquois s'abattait sur les palissades en hurlant leur cri de guerre.

« Ce fut alors un des plus furieux combats dont les anciens se souviennent. Nous n'étions plus que cent cinquante capables de combattre les sept cents Iroquois qui nous attaquaient. Mais nous voulions mourir après en avoir tué le plus grand nombre possible. La bataille dura toute l'après-midi. La nuit était descendue sur la terre que nos cris de guerre et le bruit de nos coups retentissaient encore au loin dans la forêt. Enfin le nombre l'emporta et il n'y avait plus autour de moi que vingt Hurons épuisés de blessures et de fatigue, quand nous fûmes terrassés et faits prisonniers.

« Les Iroquois avaient perdu plus de cent de leurs meilleurs guerriers dont plusieurs capitaines. La victoire leur coûtait cher.

« Au milieu de la nuit, tandis que les vainqueurs s'amusaient à torturer quelques-uns des nôtres, je brisai mes liens et me sauvai vers Sainte-Marie. J'avais encore soif de sang.

« Sept cents guerriers hurons sortaient d'Ataronchronons afin de poursuivre les Iroquois. Tout convert de blessures et mourant de faim je partis avec eux. Je me sentais assez de force pour en tuer encore. Nous ne pûmes jamais rejoindre nos ennemis qui s'enfuyaient après avoir massacré beaucoup de leurs prisonniers. Nous trouvâmes les cadavres de plusieurs des nôtres qu'ils avaient assommés pendant la marche et d'autres attachés à des troncs d'arbres et à moitié brûlés par des branches entassées à la hâte.

« Nous ne revînmes que pour assister à la débâcle d'une nation épouvantée. Quinze bourgades étaient déjà abandonnées et brûlées, et les familles et les tribus se dispersaient de tous côtés. Les uns s'enfoncèrent dans les solitudes du nord ou de l'est; un bon nombre alla demander asile à la nation des Tionnotates, dans la vallée des Montagnes-Bleues; quelques autres joignirent la peuplade des Neutres, au nord du lac Erié.

« Le parti le plus nombreux, j'en étais avec mon seul et dernier fils que j'avais retrouvé à Tohotœnat, fut se retirer dans l'île que nous appelions Ahoendé et que les robes noires nommèrent Saint-Joseph. Elle repose dans le grand lac Huron à l'entrée de la baie de Matchedash. (1)

« Dans l'automne nous étions à six ou huit mille misérables manquant de tout. Nos maux augmentèrent encore quand vint l'hiver. On vit des hommes, des femmes et des enfants décharnés se traîner de cabane en cabane comme des squelettes vivants pour y demander quelque chose à manger.

« Il en mourut bientôt par douzaine tous les jours. Les survivants manquant de plus en plus de vivres, se mirent à déterrer les morts pour s'en nourrir. Une maladie aida l'œuvre de la famine. Avant le printemps la moitié des exilés de l'île Ahoendé étaient morts. Mon dernier fils atteint de la maladie horrible mourut entre mes bras, comme le printemps s'annonçait par la fonte des neiges. Je n'avais plus de famille et j'allais rester seul sur la terre!

« Quand les glaces furent fondues sur le lac, beaucoup de survivants affamés traversèrent vers la terre ferme pour y chercher leur subsistance.

« Mais les Iroquois les y guettaient encore et les massacrèrent tous.

« On apprit dans le même temps que la nation des Tionnotates, chez laquelle plusieurs de nos familles s'étaient réfugiées l'automne précédent, avait été attaquée durant l'hiver par nos ennemis communs qui avaient détruit la bourgade Etarita (Saint-Jean) après en avoir massacré les femmes, les vieillards et les enfants un jour que tous les guerriers étaient absents, à la recherche des Iroquois.

« La terreur fut alors à son comble, et les robes noires qui avaient courageusement partagé tous nos malheurs, nous offrirent de nous emmener avec eux pour nous conduire près du fort de Québec, où nous serions assurément en sûreté.

« Nous n'étions plus que trois cents, et nous les suivîmes jusqu'à Stadacona, quittant pour toujours la terre où les os de nos aïeux et de nos proches allaient dormir abandonnés dans l'oubli.

« La grande nation des Ouendats avait disparu et la plus petite peuplade des Iroquois dominait et se faisait craindre au loin sur le territoire du Canada.

« Mes frères s'établirent dans la longue île qui regarde Québec. Quelque temps je demeurai avec eux. Mais poursuivi par leurs sourds et injustes reproches d'avoir attiré sur leurs têtes des malheurs, qu'ils auraient pu éviter en suivant mes conseils, je les quittai tout à fait pour venir ici habiter et travailler avec mon frère le visage pâle (Joncas) que j'avais autrefois rencontré en ami dans nos regrettés pays de chasse.

(A continuer.)

(1) Cette île, située dans la baie Georgienne, porte aujourd'hui le nom de *Charity* ou de *Christian Island*. On y voit encore les restes d'un fort de pierre que les Jésuites y firent alors bâtir pour protéger les Hurons.

(1) Historique.

(2) Francis Parkman. « *Jésuits in America*. »

VARIÉTÉS.

Lekain chassait sur les terres d'un grand seigneur. Le garde l'aborde et lui dit: —De quel droit chassez-vous ici?

—Du droit qu'un esprit ferme et vaste en [ses desseins] A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

répond solennellement le tragédien-braconnier.

—Ah! c'est différent, dit en s'excusant le pauvre garde; pardon, mais je ne savais pas cela.

—Je le crois bien, répliqua Lekain. Et il continue à exercer son droit.

Le czar Pierre avait rassemblé une collection d'histoire naturelle, considérable pour un pays où personne encore ne s'en était occupé: Jaguschinski, garde du cabinet, proposa au prince de mettre à contribution la curiosité naissante, en faisant payer deux roubles, pour l'entretien du cabinet, à tous les amateurs qui viendraient le visiter.

—Non, lui répondit le czar; il faut, au contraire, inspirer à mes Russes le désir d'y venir; en conséquence, vous traiterez, à mes frais, avec du café, du vin et de l'eau-de-vie, tous ceux qui se présenteront pour voir ma collection.

Un acteur dont l'originalité est connue, et dont le talent se transforme suivant les personnages qu'il imite, essayait, dans le café qu'il fréquentait, une imitation qui provoquait les rires de l'auditoire.

Le maître du café, attiré par les rires homériques de sa clientèle, s'approche de l'artiste d'une façon câline, et lui dit bas à l'oreille.

—Monsieur B., pendant que vous y êtes, si vous pouvez imiter ceux qui me payent exactement leur note!

On demandait à Lokman qui lui avait donné les premiers principes de la sagesse.

—Ce sont les aveugles, répondit-il, qui ne posent le pied qu'après avoir sondé le terrain avec leur bâton.

Antoine de Lève, entretenant, un jour, Charles-Quint des affaires de l'Italie, lui proposa de se défaire, par assassinat, de tous les princes qui y avaient des possessions.

—Eh! que deviendrait mon âme? lui dit l'empereur.

—Avez-vous une âme? repartit de Lève. En ce cas, abdez l'empire.

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. Les courtisans n'osaient se prononcer. Le comte de Gramont entra.

—Jugez-nous, lui dit le roi. —Sire, c'est vous qui avez perdu, dit le comte.

—Et comment pouvez-vous décider contre moi, avant de savoir ce dont il s'agit?

—Sire, ne voyez-vous point que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause?

—Eh bien, votre fils commence-t-il un peu à se dégourdir? Il touche à ses vingt ans, il me semble, disait une dame, l'autre jour, à une de ses amies.

—Mais oui, il se défait peu à peu de cette timidité naïve du lycéen. Du reste, j'ai pris le bon moyen. Aussitôt sorti du collège, je l'ai abonné au Jockey-Club. Je l'envoie régulièrement à toutes les courses, à tous les steeple-chases pour lui faire prendre les manières aisées et lui donner l'habitude du langage du monde....

—Du monde des chevaux, interrompit l'amie, oubliant, ignorant peut-être que ce mot était un plagiat du mot de Louis XVI à M. de Lauraguais.

—Eh bien, disait le roi, vous venez de séjourner en Angleterre, monsieur le comte; qu'y avez-vous appris?

—Sire, j'y ai appris à penser.... —Les chevaux? interrompit le roi, commentant un auguste calembour.

Après avoir fait appliquer cinquante coups d'étrivières à son valet, un maître lui disait:

—C'est pour te faire comprendre que tu ne dois pas te mêler de ce qui ne te regarde pas.

—Eh! monsieur, que ne vous expliquez-vous plus tôt! Je l'aurais compris au premier coup.

A l'article de la mort, Raqueville envoya quérir l'argenter de M. de Longueville et lui dit:

—Monsieur un tel, je vous lègue cinq cents écus.

L'autre le remercia; mais, quand on vint à lire le testament on trouva l'article ainsi conçu:

«Item, je lègue à... les cinq cents écus qu'il m'a volés sur les commissions qu'il a faites pour moi.»

Lekain se plaignait, un jour, qu'on payât les acteurs italiens de vingt à vingt-cinq mille livres, tandis qu'il en avait tout au plus dix ou douze mille.

—Comment, morbleu! s'écria un chevalier

de Saint-Louis qui l'entendit, un vil histrion n'est pas content de douze mille livres de rente, et moi qui suis au service du roi, qui dors sur un canon et prodigue mon sang pour la patrie, je suis trop heureux d'obtenir mille livres de pension.

—Eh! comptez-vous pour rien, monsieur, la liberté de me parler ainsi? reprend l'acteur.

Un officier implorait, de l'empereur Joseph II, des secours nécessaires à la subsistance de sa femme et de sa fille malades.

—Je n'ai que vingt quatre souverains d'or, lui dit l'empereur; s'ils vous suffisent, les voilà.

—C'est trop, reprit sur-le-champ un courtisan, ce serait assez de vingt-quatre ducats.

—Les avez-vous? demanda l'empereur. L'officier courtisan s'empressa de les tirer de sa bourse, et de les présenter au monarque, qui les prit, les joignit aux vingt-quatre souverains, et dit à l'officier:

—Remerciez monsieur, qui contribue avec moi à votre soulagement.

Il y avait une fois un étudiant en droit qui étudiait fort peu et jouait beaucoup au billard. Un jour, on vint dire à son père qu'il était retenu dans un café où, d'un coup de queue malheureux, il venait de déchirer un tapis tout neuf. Le père se transporte au café, et, en père bien appris, paye le tapis; puis, tirant son canif, il le coupe proprement tout à l'entour; après quoi, il le roule sous son bras et le porte chez un tailleur, où il en fait faire, pour son fils, habit, gilet et pantalon. Tant que dura le malheureux drap, qui était excellent, le jeune homme n'eut pas autre chose dans sa garde-robe. On assure qu'il fut guéri de sa passion pour le carambolage.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour une Maison de Douane," etc., seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, LUNDI, le 30e jour de SEPTEMBRE prochain, pour l'érection et l'achèvement d'une Maison de Douane et d'un Bureau du Revenu de l'Intérieur aux Trois-Rivières, P. Q.

On pourra voir les plans et devis au bureau de H. M. PERRAULT, Etc., architecte, Montréal, le et après LUNDI, le Vingt-Cinquième jour d'Août prochain.

Les signatures de deux personnes solvables consentant à se porter garants de l'accomplissement fidèle du contrat, devront être apposées à chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 18 Août 1873. 4-34-3f

1873.

NOUVEAUX POÊLES DE PASSAGE A CHARBON.

CHEZ L. J. A. SURVEYER,

524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., BOSTON E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., BOSTON, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., BOSTON, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans.

THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment splendide de Pianos et Orgues. Pianos à louer, Pianos échangés, Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets."

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25zz

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDÉS FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 4-27zz



1873. Ligne de Vapeurs de la Malle Royale, DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.

DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.

LIGNE DE JOUR ET DE NUIT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Vapeur neuf en fer "Peerless," Capt. A. Bowie. Vap ur "Prince of Wales," Capt. H. W. Shepherd. "Queen Victoria," Capt. P. Y. Macdonald. "Princess," Capt. P. McGowan.

REMONTANT. Les Passagers partent par les convois de 7 a. m. et 5 p. m. pour Lachine par le chemin de fer, et font connoction avec les vapeurs "Prince of Wales" et "Princess" pour Ottawa et places intermédiaires.

DESCENDANT. Les Passagers laissent Ottawa à 7 a. m. et 5 p. m. par les vapeurs "Peerless" et "Queen Victoria," pour Montréal et endroits intermédiaires.

LE BAGAGE EST CHÉQUÉ. (Repas et Cabine extra.)

Les Passagers qui laissent Ottawa par le vapeur du soir descendent les Rapides. Nuls Passagers pour tout le parcours ne sont pris sur le bateau du Samedi soir.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que la route est une des plus pittoresques en Canada. Les Touristes seront enchantés de ce voyage.

Le Fret pour tous les endroits sur l'Outaouais expédiés direct sans aucun délai.

On peut se procurer des Billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 rue Bonaventure; au Dépôt du Grand Tronc, Montréal; et au Bureau, Quai de la Reine, Ottawa.

4-261 R. W. SHEPHERD, Président.



CANAL LACHINE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Soussigné, et endossées "Soumission pour chemin macadamisé," seront reçues à ce bureau, jusqu'au DOUZIÈME jour d'AOUT, courant, à MIDI, pour la construction d'un chemin macadamisé, formant un prolongement de la rue St. Patrice, à partir de la ligne des tuyaux de l'aqueduc jusqu'à l'écluse de la Côte St. Paul.

On pourra voir les plans et devis au bureau du Canal, Montréal, le et après le 4 courant, et où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumissions.

Les signatures de deux personnes solvables domiciliées dans la Puissance, et consentant à se porter garants de l'accomplissement fidèle du contrat, devront être apposées à chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas, néanmoins, d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 Août, 1873. 4-32c

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Établi en 1859.)

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication éminemment utile à tous; aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs.

La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 32 pages de dessins et spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine," comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison. Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bague on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers.

Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande. GÉO. E. DESBARATS, Éditeur-Propriétaire.

\$5 à \$20 par jour, Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: G. STINSON & CO., Portland, Maine. 4-20zz

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Description of prizes and their value. Includes items like 'Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel: \$500' valued at 5,000 00.

Mille dix prix valant... \$21,200 00

DONS:

Table with 2 columns: Donor name and amount. Includes '1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale' valued at 2,000 00.

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argents seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt des argents des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagné du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS. 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être françaises de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement. 4-7 tf

GEORGE YON,

MARCHAND DE POELES, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS; J. LOMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poêles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

L'assortiment de glacières est aussi bien varié et à des prix très modérés.

Toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13 x.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERES RESPECTABLES. 3-30 zz.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le ONZIÈME jour d'AOUT courant, à MIDI, pour les ouvrages en Ardoise, Tôle Galvanisée, Ferblanc et Plomb, etc., requis pour la toiture de la Bibliothèque du Parlement, Ottawa.

On pourra voir les plans et devis à ce Bureau, le et après LUNDI, le 4 courant, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires.

Les signatures de deux personnes solvables consentant à se porter garants du fidèle accomplissement du contrat, devront être apposées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 1er Août, 1873. 4-32c

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.